

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 22

Séance tenue le 25 novembre 2002, à 19 h 30
Église Notre-Dame-du Rosaire
20, rue Notre-Dame Nord
Ville-Marie

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2002	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION	
DENIS SANFAÇON.....	6
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT	
PIERRE FORTIN, JOCELYN ROY.....	9
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ et DES SERVICES SOCIAUX	
MARIBELLE PROVOST.....	16
REPRISE DE LA SÉANCE	18
PÉRIODE DE QUESTIONS;	
ROSAIRE MONTGRAIN	19
DENIS LAMPRON	24
ANDRÉ ROBITAILLE	32
GILLES GOBEIL	39
MARC CHAMPAGNE.....	47
MICHEL ROBERT	53
PIERRE RIVARD	55
REPRISE DE LA SÉANCE	63
PIERRE GAUTHIER.....	64
JACQUES GÉLINAS	71
EDITH LAFOND.....	78
MYCHEL TREMBLAY	83
FRANÇOIS LANDRY.....	88

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Alors, mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Alors, je me présente. Je suis Louise Boucher. Je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par monsieur André Boisclair au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en sa qualité de ministre de l'Environnement. Cette Commission est également constituée de messieurs André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

15 Je précise que nous avons été assermentés tous les quatre devant un juge de la Cour supérieure du Québec et que nous nous sommes engagés à respecter le Code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

20 C'est en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* que nous aurons ensemble à discuter et à analyser le secteur de la production porcine au Québec. Nous avons amorcé, le 22 octobre dernier, cette consultation publique à Saint-Hyacinthe par une soirée d'ouverture, au cours de laquelle des personnes invitées par la Commission et des citoyens présents dans la salle ont fait état de leur vision respective du mandat de la Commission, de la consultation publique et des attentes qu'elle suscite.

25 Des séances thématiques, au nombre de 20, ont suivi et ont permis de rassembler les connaissances actuelles relatives aux différentes dimensions de la question. Six grands thèmes ont été abordés lors de ces séances. Ce sont: les modes actuels de production porcine; les impacts écologiques et les solutions techniques et technologiques; la santé; les dimensions économiques; le cadre juridique régissant les activités agricoles; et la production porcine et le développement durable.

30 Des séances thématiques, au nombre de 20, ont suivi et ont permis de rassembler les connaissances actuelles relatives aux différentes dimensions de la question. Six grands thèmes ont été abordés lors de ces séances. Ce sont: les modes actuels de production porcine; les impacts écologiques et les solutions techniques et technologiques; la santé; les dimensions économiques; le cadre juridique régissant les activités agricoles; et la production porcine et le développement durable.

35 La Commission a produit, et est en train de produire à la suite de ces séances thématiques, six cahiers synthèses qui comportent un résumé de chacune des conférences et la liste des éléments abordés lors de la période de questions. Alors, actuellement sur le site Internet de la Commission, vous pouvez consulter le premier cahier thématique qui a été produit par la Commission sur les modes actuels de production porcine.

40 Nous amorçons, ce soir, à Ville-Marie la deuxième étape de la consultation publique, ce qu'il est convenu d'appeler la première partie de l'audience publique. C'est l'occasion qui vous est donnée d'adresser des questions à la Commission afin de compléter l'information reçue lors des séances thématiques ou dans les documents déposés et ainsi obtenir un tableau complet de la situation locale et régionale. Ce n'est pas le moment d'exprimer son opinion. C'est

45 le moment de poser toutes les questions qui amélioreront votre compréhension du secteur de la production porcine.

Cette première partie se terminera le 6 février prochain à Sainte-Marie-de-Beauce. La Commission visitera 16 municipalités au cours de cette première partie.

50 Lors de la seconde partie de l'audience, qui fera l'objet d'une deuxième tournée régionale, toute personne, toute municipalité ou tout groupe intéressé pourra exprimer son opinion et ses préoccupations à la Commission. L'information relative aux modalités, dates et lieux de cette seconde tournée sera précisée ultérieurement, mais peut-être vous dire dès maintenant que ce ne sera pas avant la mi-mars.

55 Durant la première partie de l'audience publique, la Commission a requis la présence de personnes de différents ministères ou organismes, que je vous présente dès maintenant, qui agiront à titre de personnes-ressources afin de répondre à nos questions. Je les inviterais à nous indiquer au micro, s'il y a lieu, quelles sont les autres personnes de leur ministère ou organisme qui seront également disponibles pour répondre aux questions de la Commission au cours des séances publiques.

60 Alors, d'abord, nous avons monsieur Pierre Fortin du ministère de l'Environnement, qui est également porte-parole de ce ministère. Bonsoir, monsieur Fortin. Je ne sais pas si vous pourriez nous présenter ceux qui vous accompagnent? Vous avez à votre gauche monsieur Jocelyn Roy qui est directeur régional du ministère de l'Environnement. Bonsoir, monsieur.

M. PIERRE FORTIN :

70 Bonsoir! Donc, je suis accompagné de monsieur Denis Boutin, de Raynald Gagnon, de Serge Bouchard. Monsieur Roy, quant à lui, est accompagné de Guy Fournier, Benoît Larouche et Jacques Lavigne.

LA PRÉSIDENTE :

75 Merci. Nous avons également monsieur Denis Sanfaçon qui est le porte-parole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Il est accompagné de madame Line Charland qui est directrice régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Bonsoir, monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

80 Bonsoir! Je suis accompagné, comme vous l'avez mentionné, de Line Charland, Hélène Brassard, Raymonde Fortin, Geneviève Rousseau, Robert Fillion et Michel Ouellet.

85 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Nous avons, du ministère de la Santé et des Services sociaux, Maribelle Provost qui est porte-parole. Bonsoir, madame!

90

Mme MARIBELLE PROVOST :

Bonsoir!

95

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a des personnes qui vous accompagnent?

100

Mme MARIBELLE PROVOST :

Malheureusement, non.

LA PRÉSIDENTE :

105

Du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, monsieur Jean Nadeau, qui est porte-parole.

M. JEAN NADEAU :

110

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

115

M. JEAN NADEAU :

Je suis accompagné de madame Chantal Carrier qui est du Bureau régional de Rouyn-Noranda.

120

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, madame.

125

De La Financière agricole, nous avons monsieur Claude Robitaille. Bonsoir, monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

130 Bonsoir, madame la présidente. Je suis accompagné, pour ce soir, de monsieur Gaëtan Malo et monsieur Daniel Richard.

LA PRÉSIDENTE :

135 Bonsoir, messieurs.

 Du ministère des Ressources naturelles, nous avons monsieur Daniel Dufault, qui est le porte-parole et qui représente l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue. Bonsoir, monsieur.

140

M. DANIEL DUFAULT :

 Bonsoir! Je serai le seul représentant de l'Agence, et je serai avec vous ce soir et demain.

145

LA PRÉSIDENTE :

 Merci.

150 De la Société Faune et Parcs, nous avons monsieur Réjean Dumas et monsieur Jean-Pierre Hamel. Bonsoir, messieurs.

 Et il sera possible en lien téléphonique, ce soir ou demain, il faudra vérifier, de communiquer avec la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, Agriculture et Agroalimentaire du Canada, ministère des Régions et la CSST. Voilà.

155

 Alors, voilà pour la présentation des gens qui nous accompagnent et qui seront en mesure de répondre à vos questions.

160 Également au cours de nos travaux, la Commission est assistée d'une équipe. Et ce soir, nous avons avec nous deux analystes, madame Édith Bourque et madame Stéphanie Dufresne, qui sont ici à la gauche de la table de la Commission; d'une conseillère en communication, madame Alexandra Dufresne, qui est à l'arrière de la salle et qui est responsable du registre, dont je vais vous parler un petit peu plus tard; d'une coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Suzanne Bouchard, qui est également à l'arrière de la salle.

165

 Le responsable de l'organisation technique est monsieur Daniel Moisan et le technicien du son, monsieur Jean Métivier.

170

 Les transcriptions seront assurées par madame Lise Maisonneuve. Alors, je vous mentionne que tout ce qui est dit en audience est enregistré et que les transcriptions seront disponibles, dans la semaine qui suit, dans les vingt centres de consultation que la Commission

175 a ouverts ainsi que dans le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Les documents déposés pourront également y être consultés tout au long de ce mandat. Vous pouvez obtenir les coordonnées complètes de ces centres et l'adresse de la Commission à l'arrière de la salle.

180 Pour ceux qui nous ont accompagnés jusqu'à maintenant, le déroulement des séances de cette première partie sera légèrement différent. Au cours de la première séance dans une région, alors nous avons invité les porte-parole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère de l'Environnement et du ministère de la Santé et des Services sociaux à nous dresser le portrait régional de la situation, chacun dans leur champ respectif. Alors, on leur a demandé de le faire assez rapidement. On leur a accordé à peu près une
185 dizaine de minutes chacun pour faire un tour rapide de la question.

190 Une fois toutes les présentations faites, on va prendre une pause de quinze minutes, au cours de laquelle le registre va s'ouvrir. Et s'il est de votre intention de poser des questions, il faudra s'inscrire préalablement à ce registre. Au retour de la pause, je vais vous appeler par ordre d'inscription au registre.

195 Pour que nos échanges soient des plus fructueux, au cours de cette séance, il faudra respecter des règles de procédure que je vous mentionne dès maintenant. Et là encore, il y a peut-être un changement. Alors que ceux qui étaient là l'observent.

Le nombre de questions permises est de deux questions par intervention mais sans aucune sous-question et sans aucun préambule. Aucun préambule ne sera permis. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants possible de poser des questions.

200 Les membres de la Commission peuvent intervenir en tout temps pour obtenir de l'information supplémentaire.

205 Toutes les questions du public doivent m'être adressées ainsi que toutes les réponses qui seront faites par les représentants des ministères et des organismes. Aucun échange direct ne devra se faire entre les personnes-ressources et le public. La Commission ne tolérera aucune forme de manifestation, d'approbation, de désapprobation, de remarques désobligeantes ou d'attitudes méprisantes afin de favoriser des débats les plus sereins.

210 S'il y avait des questions qui n'obtenaient pas réponse sur le champ, la Commission se chargera de les obtenir dans les prochains jours. Nous souhaiterions que les ministères, les organismes nous fournissent ces réponses au cours des séances que nous tenons dans les régions pour éviter d'inviter les gens à lire les transcriptions. Alors, je vais vous demander le plus possible de répondre sur le champ ou à la séance suivante aux questions que nous vous adressons.
215

Tous les documents déposés lors des séances publiques seront acheminés dans les centres de consultation la semaine suivante. D'ailleurs, nous vous demandons de les déposer

220 en 27 copies et de le faire avec diligence, parce qu'on souhaite que les citoyens aient ces documents le plus rapidement possible. Alors, tout retard nous oblige à retarder les dépôts. Alors, je vous invite à le faire le plus rapidement possible.

Alors, il y a également une procédure si jamais il y avait des documents qui étaient jugés confidentiels, on vous la mentionnera au besoin.

225 Avant de donner la parole aux représentants des ministères qui doivent nous présenter le portrait régional de la production porcine, je vous invite, tous ceux qui participez à cette séance publique, à compléter avant de nous quitter un questionnaire sondage qui est disponible à l'arrière de la salle, et à y faire vos commentaires; donc, ceci afin de chercher à nous améliorer de fois en fois.

230 Alors, sans plus tarder, j'inviterais monsieur Denis Sanfaçon du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à nous présenter le portrait régional de la production porcine. Merci, monsieur Sanfaçon.

235 **M. DENIS SANFAÇON :**

Merci, madame la présidente. En fait, je vais d'abord vous présenter un portrait un peu plus large du bioalimentaire de la région.

240 Alors, bioalimentaire en Abitibi-Témiscamingue, c'est 11 400 emplois et c'est 260 M\$ de produits intérieurs bruts. En fait, c'est 17 % des emplois de la région. Et en termes de PIB, c'est 7 % du PIB régional. Et la part du bioalimentaire dans le bioalimentaire québécois, en termes d'emplois, c'est 3 %; et en termes de produits intérieurs bruts, 2 %.

245 Alors, si on regarde la distribution de ces emplois-là, au niveau tertiaire, on retrouve 13 % des emplois, alors qu'au niveau secondaire et primaire, 2 % chacun.

250 Il y a 810 entreprises de production agricole dans la région, selon le recensement de Statistique Canada de mai 2001. Les superficies totales des entreprises sont de 202 000 hectares. Ce ne sont pas, par contre, les superficies sur lesquelles on fait des récoltes, c'est les superficies appartenant aux producteurs. C'est important de le mentionner. C'est les superficies où on retrouve les récoltes sur les 85 833 hectares. Là-dessus, c'est essentiellement du foin et d'autres fourrages. On a aussi de l'orge et de l'avoine ainsi que certaines autres productions.

255 La principale production animale, c'est le bovin de boucherie. On retrouve 21 252 vaches de boucherie sur 354 entreprises. C'est aussi le bouvillon où on en a sur 159 entreprises. Et on a 9 044 vaches laitières sur 219 entreprises. On a aussi moutons et agneaux: 76 entreprises pour 23 000 têtes.

260

Et le porc, au moment du recensement, je vais y revenir un petit peu plus tard, mais au moment du recensement, c'était de 23 entreprises déclarantes, on parle ici d'entreprises qui déclarent des porcs, et il y avait 5 800 têtes à ce moment-là.

265 Alors, essentiellement, en termes de revenus, 89 % des entreprises qui déclarent des porcs sont dans une strate inférieure à 250 000 \$ de revenu brut annuel. La part de la région par rapport au Québec, en termes d'entreprises, évidemment c'est moins de 1 %. Au Québec, il y a 2 743 entreprises déclarantes. Et en termes de porcs, au moment du recensement, c'est un petit peu supérieur à 1/10 de 1 %. Parce qu'au Québec, il y a 4,3 millions en inventaire et on a
270 ici 5 811 têtes au moment du recensement.

Si on regarde la répartition des entreprises qui déclarent des porcs selon la strate de cheptel, essentiellement 83 % ont moins de 500 porcs en inventaire. Donc, si on regarde par rapport à la distribution au niveau du Québec, on voit qu'il y a une différence importante par rapport au portrait qu'on retrouve au Québec.
275

On trouve, de façon générale chez les entreprises de la région, surtout du porc à l'engraissement. Il y a 15 entreprises sur les 23 qui déclarent des truies et 15 également qui déclarent des sujets à l'engraissement. Alors, ça fait aussi une différence un peu par rapport au portrait du Québec.
280

Alors, la taille moyenne du cheptel pour les entreprises qui déclarent des porcs, vous voyez qu'au Québec la taille moyenne en inventaire, c'est 1 556 porcs, tous cheptels confondus. Ici, dans la région, c'est 253. Si on regarde, par exemple au niveau des porcs à l'engraissement, en général, sur les entreprises déclarant des porcs au Québec, on en compte 1 175; ici, 361. Il faut faire attention, on parle par entreprise, ce n'est pas par site de production.
285

Si on regarde les superficies, par contre, on voit que la région se caractérise par des superficies en propriété beaucoup plus élevées que dans l'ensemble québécois. Les entreprises déclarant des porcs ici possèdent en moyenne 202 hectares comparativement à 95 pour l'ensemble du Québec. Et les entreprises qui déclarent d'autres productions dans la région ont en moyenne 252 hectares comparativement à 107 pour le reste du Québec.
290

La distribution par rapport au Québec des types d'élevage, soit naisseur, naisseur-finisseur et finisseur, la différence est surtout au niveau des finisseurs qu'on voit. Et là, on parle d'entreprises spécialisées dans ce cas-ci.
295

En termes d'abattage et de transformation, une quarantaine d'emplois. C'est moins de 1 % des emplois de ce secteur au Québec. Il y a deux entreprises dans le secteur de la transformation dans la région. Et le volume d'abattage actuel X ce n'est pas la capacité, c'est le volume d'abattage actuel X est évalué à environ 20 000 porcs.
300

305 Maintenant, si on regarde un petit peu plus du côté agroenvironnement, en termes de saturation des sols en phosphore, on a mis ici sur une échelle comparative le Québec et la région. Les taux de saturation, c'est un élément qui est pris en compte dans les abaques de fertilisation et de dépôt maximum autorisé en vertu du règlement sur les exploitations agricoles. Alors, 4 % des analyses qu'on a effectuées dans la région se retrouvent dans un niveau de saturation de 10 % et plus, alors que pour le Québec, en moyenne, c'est 19 % des analyses qui se trouvent dans un taux de saturation de 10 % et plus.

310 Si on regarde aussi en termes de structures d'entreposage depuis 1997-2002, au Québec, on a fait 4 369 projets de construction de structures d'entreposage, pour un déboursé de 167 M\$ en termes d'aide gouvernementale. En Abitibi-Témiscamingue, pendant la même période, il y a eu 93 constructions de structures d'entreposage et les aides financières ont totalisées 4 M\$, mais rien pour les entreprises pour les porcs parce que c'était sur des bovins de boucherie, bovins laitiers.

320 L'équipement d'épandage au Québec, dans les cinq dernières années, 346 rampes basses ont été financées dans le cadre du programme Prime-Vert. En Abitibi-Témiscamingue, il y en a eu 6 et les deux-tiers étaient pour des producteurs qui déclarent des porcs.

325 Depuis le début de l'année, on a un nouveau volet dans Prime-Vert qui touche la réduction de la pollution diffuse. Alors, ici, l'information, c'est les engagements depuis le 1er avril dernier. Alors, ces projets-là touchent essentiellement la restriction de l'accès des animaux aux cours d'eau, soit l'aménagement de haies brise-vent, l'aménagement de berges, des choses comme ça.

330 Au Québec, au 18 novembre, on avait 443 projets pour 1,7 M\$ d'engagement budgétaire. En Abitibi-Témiscamingue, on a 30 projets pour 145 000 \$ d'engagement budgétaire. Ce qu'il est intéressant de constater, c'est que la moyenne des projets ici est d'environ 1 000 \$ de plus que la moyenne provinciale.

335 Finalement, quand on regarde les services-conseils en agroenvironnement, l'importance des services-conseils dans la région est comparable à celle qu'on retrouve dans toutes les régions du Québec. On a 3 clubs-conseils en Abitibi-Témiscamingue, au 31 mars. 135 entreprises étaient membres, soit 17 % des entreprises de la région, ce qui se compare au 16 % des entreprises du Québec. Il y avait 4 entreprises porcines, mais là c'est sur la base du revenu principal et non pas sur la base des entreprises déclarantes.

340 Sur la base du revenu principal, il y a 11 entreprises dont le revenu principal est des porcs, ici en Abitibi-Témiscamingue. Et ça, c'était avant les derniers qui se sont installés depuis le recensement. Et des entreprises membres possèdent 16 719 unités animales, soit 33 % des unités animales de la région appartiennent à des membres de clubs agroenvironnementaux.

345 Voilà, c'est un portrait très rapide que vous aviez demandé, alors merci.

LA PRÉSIDENTE :

350 Merci. Vous avez respecté votre temps.

Monsieur Fortin maintenant du ministère de l'Environnement.

M. PIERRE FORTIN :

355 Bonjour, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

360 Bonjour!

M. PIERRE FORTIN :

365 Messieurs les commissaires, mesdames et messieurs. Avant de céder la parole à mon collègue du bureau régional, j'aimerais préciser le contexte dans lequel le ministre d'État aux Affaires municipales et de la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, monsieur André Boisclair, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir des audiences publiques sur le développement de la production porcine au Québec. J'aimerais aussi donner la vision globale du ministère en matière d'approche agroenvironnementale afin d'assurer une application rigoureuse et uniforme de cette approche sur l'ensemble du territoire québécois.

375 Le mandat confié par le ministre s'inscrit dans un contexte particulier, qu'il y a lieu d'exposer brièvement. En adoptant le nouveau règlement sur les exploitations agricoles, en juin 2002, le gouvernement a changé radicalement l'approche véhiculée jusqu'alors dans sa réglementation en matière agricole.

380 En effet, le REA préconise une approche basée sur l'identification d'objectifs et de résultats à atteindre plutôt que sur le respect des moyens. Cette nouvelle approche se résume à une gestion des fertilisants ferme par ferme; le remplacement du concept d'unité animale par celui de la valeur fertilisante réelle des déjections animales; moins de contrôle a priori, plus de contrôle a posteriori; un allègement en regard des formalités administratives; des règles transitoires en zone d'activités limitées pour la production porcine.

385 Le REA vise trois objectifs: sur le plan environnemental, améliorer la qualité des eaux; sur le plan de l'efficacité administrative, simplifier les textes réglementaires; sur le plan du contrôle réglementaire, augmenter le nombre d'inscriptions de contrôle.

390 Je résume un peu l'esprit du REA. Pour réaliser ces objectifs, le ministère s'est doté de 100 nouvelles ressources sur le terrain. On prévoit ainsi réaliser 12 000 inspections par année en priorisant évidemment l'inspection de l'ensemble des entreprises porcines. Le ministère va

développer des indicateurs de performance pour réaliser un bilan de son règlement en 2005. Donc, des indicateurs, un bilan, une mesure.

395 Et évidemment, le REA est accompagné de plusieurs éléments pour le supporter dans son application. À titre d'exemple: une stratégie pour obtenir les bilans phosphore; la mise en place d'un système informatique pour la saisie des bilans phosphore; le développement de partenariat, entre autres avec l'Ordre des agronomes, pour assurer un meilleur suivi des PAEF X on parle ici aux alentours de 400 agronomes X et pour fixer des normes agronomiques et pour fixer les attentes du ministère de l'Environnement en regard des agronomes.

400 Quatrièmement, on a un projet avec le ministère des Affaires municipales pour effectuer un suivi des dates d'épandage de la bande riveraine et du respect des rampes basses.

405 Cinquièmement, le développement d'une méthode pour caractériser le fumier. Ici, on a une entente, un projet de recherche pour établir la valeur réelle avec le CRAAQ.

Sixièmement, l'application de l'écoconditionnalité. Donc, on participe à un comité, à un projet pilote avec le MAPAQ, La Financière, la Fédération des producteurs de porcs. Et on a un projet d'échange d'informations avec le MAPAQ.

410 Le nouveau système d'information découlant du REA permettra au ministère d'obtenir les informations précises en temps réel sur la situation agricole au Québec et de suivre ferme par ferme les impacts environnementaux de la production animale. Dans cette optique, la liste des demandes d'autorisation, de même que celle des certificats d'autorisation en milieu agricole, sera rendue disponible d'ici peu sur le site Internet du ministère.

415 Les résultats de l'application de cette nouvelle réglementation sur le terrain se feront sentir progressivement, dont le principal indicateur est la qualité de l'eau des milieux ruraux, réalité qui sera prise en compte dans le contexte plus global de la Politique nationale de l'eau qui sera probablement annoncée demain.

420 Aussi, je laisserais la parole à mon collègue directeur régional, pour présenter le portrait de sa région. Merci.

425 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, c'est monsieur Jocelyn Roy?

430 **M. JOCELYN ROY :**

C'est bien ça. Madame la présidente, messieurs les commissaires, alors le plan de la présentation: quelques mots sur le territoire, sur le milieu hydrique et, par la suite, davantage de temps sur les actions de la Direction régionale, les sites porcins autorisés, bilan de phosphore et une très brève conclusion.

435

Alors, le territoire, 4 MRC, donc Témiscamingue, Vallée-de-l'Or, Abitibi, Abitibi Ouest et une municipalité MRC Rouyn-Noranda.

440

Au niveau du milieu hydrique, vous avez ici sur la carte les stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement. Alors, la station numéro 1 qui est près de Rouyn-Noranda sur la rivière Kinojévis, la station 2 sur la rivière des Outaouais X vous l'avez juste dans le coin là, si vous la voyez X les stations 3, 4, 5 sur la rivière Bourlamaque et 6, 7 et 8 sur la rivière Harricana. Ce sont les stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement.

445

Et ces stations, lorsqu'elles ont été installées, ne visaient pas à déterminer si les activités agricoles étaient une source de contamination, elles répondaient à d'autres besoins, de sorte qu'elles ne sont pas installés, ces stations-là, à des endroits où, d'une façon générale, on pourrait penser que l'agriculture peut avoir des impacts. Ce dont il découle, c'est que les données du ministère de l'Environnement, au niveau de ces stations d'échantillonnage, ne permettent pas de tracer un portrait des impacts de la pollution, s'il y en a, qu'il pourrait y avoir au niveau agricole, parce qu'elles n'ont pas été à l'époque installées à cette fin.

450

D'autre part, d'une façon générale tout de même, on peut souligner qu'il n'apparaît pas que les activités agricoles aient des impacts significatifs au niveau de la qualité de l'eau.

455

Il y a deux bassins, deux secteurs où les pressions agricoles, avec d'autres pressions d'ailleurs, pourraient être relativement importantes, c'est ceux au niveau, ils ne sont pas indiqués sur la carte, mais au niveau de la rivière à la Loutre, pas très loin, enfin dans la MRC du Témiscamingue, et de la rivière Dagenais, enfin dans Abitibi Ouest quasiment à la hauteur, sur la carte, dans la région du lac Abitibi. C'est très imprécis, ils ne sont pas marqués, mais c'est deux secteurs où l'agriculture est importante mais il y a également d'autres pressions et tout ça.

460

Alors, on ne peut pas -- comparativement à ce que vous verrez probablement dans d'autres régions, au niveau de la région ici, on n'a pas de données qui démontrent que l'agriculture serait une source majeure de contamination. Et, d'autre part, il n'y a pas lieu non plus de penser que ce soit le cas.

465

Alors, je vais passer maintenant au mandat. Le mandat d'une Direction régionale, c'est de répondre aux demandes de la clientèle en région et de s'assurer du respect des normes, des règlements et lois en matière d'environnement. C'est donc la porte d'entrée des citoyens. Et les mandats couvrent l'ensemble des activités économiques, tant industrielles, au niveau des scieries au niveau des papetières, au niveau des mines si on pense à la région ici, au niveau de la transformation et également au niveau urbain, aqueduc et égouts et etc., au niveau des aires protégées.

475

Le mandat, on va aller plus en détail au niveau des activités agricoles. D'abord, au niveau des effectifs de la Direction régionale, c'est plus ou moins 42 employés permanents. Et

480 le secteur agricole compte, pour l'année 2002, 6 employés permanents. C'est une augmentation, c'est plus que le double de l'an passé. C'est, dans le fond, le résultat de l'affectation, avec le règlement sur les exploitations agricoles, de nouvelles ressources pour augmenter le contrôle et faire l'ensemble des visites d'accompagnement, et suivre davantage l'activité agricole.

485 Au niveau de la Direction régionale donc, c'est vrai pour les autres secteurs mais on va parler du secteur agricole, deux grands volets: le volet analyse et le volet contrôle. Le volet analyse, les projets doivent être conformes à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et particulièrement à l'article 22 qui exige le dépôt de demande de certificat d'autorisation lorsqu'un projet doit être réalisé. Il y a des exceptions; on verra plus loin.

490 Il y a le Règlement de l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement. C'est en vertu de ce règlement-là que, avant, le ministère exige et ne peut émettre aussi un certificat d'autorisation, à moins que le projet soit accompagné d'un certificat de conformité de la localité attestant que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

495 Il y a le Règlement sur les exploitations agricoles, le Règlement sur le captage des eaux souterraines. C'est deux règlements qui sont entrés en vigueur le 15 juin, tout récemment. La Directive sur les odeurs, c'est un élément qui a été transféré aux municipalités.

500 Et le dernier point, enfin l'autre, je veux souligner certains points, c'est qu'au niveau des C.A., les certificats d'autorisation X dans notre jargon les C.A., les certificats d'autorisation X alors avec le nouveau règlement, il y a un outil additionnel, c'est les avis de projet. Donc, les projets les plus importants, les plus gros en termes de charge fertilisante et aussi en fonction des types de fumier sont soumis aux certificats d'autorisation, alors qu'une autre gamme de
505 projets est soumise aux avis de projet.

Et il y a également un certain nombre de projets plus petits qui ne sont soumis à ni l'un ni l'autre, mais ils doivent tout de même rencontrer l'ensemble des dispositions du règlement.

510 Le contenu d'une demande de certificat, je l'ai abordé en expliquant les lois et règlements qui devaient être rencontrés. Donc, il y a évidemment un formulaire de demande qui décrit le projet et qui identifie correctement l'exploitant; l'attestation municipale, qui doit certifier que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal; les plans agroenvironnementaux de fertilisation, qui sont des documents qui sont, dans le fond, préparés par un agronome mais qui
515 tracent tant au niveau du bilan de la ferme en termes de fumier, de valeur fertilisante produite et comment cette valeur fertilisante là, ces fumiers-là vont être disposés par épandage sur des terres en culture et etc.; le dossier agronomique qui trace un portrait plus global de l'ensemble de la régie de la ferme et du troupeau; des plans et devis de système d'entreposage et d'autres documents comme, par exemple, des ententes d'épandage, s'il y a lieu.

520 Alors, sur le volet de l'analyse, pour donner une idée de l'ordre de grandeur des activités au niveau de la Direction régionale, il y a deux grandes lignes. Je pense qu'on va, si

vous êtes d'accord, on va travailler avec le total en bas, qui comprend les certificats d'autorisation, les cessions de certificats d'autorisation, les modifications, les révocations.

525

Donc, de 81 à 2002, 427 demandes ont été traitées, 427 documents officiels ont été délivrés; et puis dans la colonne d'à côté, de 97 à 2002, 249. Donc, les cinq dernières années, ça a été très important. Et au niveau des suidés, dans le fond, donc l'élevage de porcs, de 81 à 2002, 26 documents officiels, certificats ou autres; et les cinq dernières années, 17. Et puis si vous regardez rapidement les autres chiffres, on voit l'importance des bovins de boucherie, des laitiers et tout ça.

530

Le volet contrôle, il y a deux initiateurs, si je peux dire, des activités de contrôle: la Direction régionale, les citoyens qui formulent des plaintes à l'égard de la qualité de l'environnement et de certaines activités agricoles, et des programmes initiés par le ministère de l'Environnement. Alors, on va très rapidement passer chacun des éléments.

535

Au niveau des plaintes, au cours des cinq dernières années, 47 plaintes traitées, dont 39 ont fait l'objet d'une inspection. Je veux bien signaler que les 47 plaintes ont été traitées, elles ne justifiaient pas toutes une inspection, mais 39. Et pour les élevages de suidés, 4 plaintes seulement au cours des cinq dernières années. Alors, évidemment, c'est très peu. Ça représente aussi à peu près, je pense, les proportions des élevages.

540

Au niveau des programmes d'intervention, en 84 X on aurait pu remonter plus loin, mais je voulais juste démontrer une continuité dans l'action X en 84, il y a eu des inventaires de l'ensemble des fermes de la région. Je reviens, en 84, un inventaire de l'ensemble des fermes et les fermes, les bâtiments d'élevage avec les lieux d'entreposage, la gestion des fumiers, toutes ces choses-là ont été classées en catégories A, B, C, D. A étant le cas le pire, et tout ça, les problèmes d'atteinte à l'environnement les plus importants. Et en 86, on a validé des données dans certaines parties du territoire.

545

550

Mais de 84 à 88, il y a eu des interventions pour corriger les principaux problèmes au niveau particulièrement de l'entreposage des fumiers. Il n'y avait cependant pas à ce moment-là de programme de subvention dédié à ces activités-là, mais on a tout de même fait corriger, travailler à faire corriger les principaux cas de contamination.

555

Entre 88 et 93, il y a eu intensification des interventions avec le support financier d'un programme qui était géré par le ministère de l'Environnement à l'époque, qui était le PAAGF. De 93 à aujourd'hui, c'est la poursuite de ces interventions-là mais avec un support d'aide financière qui vient du ministère de l'Agriculture, le PAIA et le Prime-Vert, et monsieur Sanfaçon tout à l'heure donnait des chiffres sur ce même programme.

560

Au niveau de la Direction régionale, les plaintes, donc les types, vous avez en haut les types d'inspection donc générés par des plaintes, par des programmes d'intervention, soit des programmes d'inventaire, comme je mentionnais, ou des programmes, des interventions pour

565

vérifier la conformité des structures d'entreposage qui étaient construites avec des subventions, s'assurer que les travaux étaient corrects et etc.

570 Donc, on peut regarder globalement, 97 à 2002: 39 plaintes, 250 interventions, inspections reliées à des programmes d'intervention et suivi d'infractions, 14, pour un total de 303. Et quand on regarde les porcs, c'est 26.

575 Alors, j'ai tracé rapidement un historique. Aujourd'hui, avec le règlement sur les exploitations agricoles, il y a un programme de contrôle en développement et qui va être mis en oeuvre incessamment, on est en train de le finaliser. Et pour l'année prochaine, au niveau des visites d'accompagnement, il y aura au moins 500 visites d'accompagnement dans la région ici. Et évidemment, on va cibler les activités, entre autres, porcines, des choses semblables.

580 J'y vais rapidement, les sites d'élevage autorisés dans la région depuis 1978, parce qu'on avait un autre chiffre ailleurs qui était de 81, donc, ici, depuis 78, je ne veux pas aller dans le détail, mais il y a 24 certificats d'autorisation qui ont été délivrés pour des établissements porcins. Et sur ces 24, c'est des bâtiments, sur ces 24 bâtiments-là, il y en a 15 qui sont actifs là-dessus. Puis si vous regardez, on voit qu'une bonne proportion est dans la MRC de

585 Témiscamingue. Le développement porcin se fait beaucoup dans ce secteur-là.

Il y a les chiffres de 23 sites porcins actifs selon les données du MAPAQ. C'est justement ce que tout à l'heure, il apparaissait au bilan du MAPAQ. Il ne faut pas y voir une contradiction. Ça, c'est les bâtiments qu'on a autorisés, c'est ceux qui sont actifs. Il peut y avoir et il y a d'autres bâtiments qui pouvaient être là légalement sans certificat d'autorisation en 1981,

590 des choses semblables. Il peut y avoir un certain nombre d'explications et tout ça. C'est sûr que nous autres dans nos programmes d'inspection, nos 500 qu'on va faire l'an prochain, on va d'abord cibler de toute façon l'ensemble des établissements porcins.

Bilan phosphore, c'est le bilan de surface. C'est une méthode qui a été utilisée pour,

595 entre autres, évaluer les surplus ou les déficits mais, en tout cas, les surplus fumier dans certaines municipalités. C'est à partir de ces bilans-là que les zones d'activités limitées dans le règlement ont été déterminées. Alors, ces bilans de surface, pour dire bien rapidement, c'est la charge fertilisante en phosphore sous forme P_2O_5 qui est produite par les animaux et, de l'autre côté, ce qui est prélevé par les plantes, sans considérer aucun apport d'engrais minéraux.

600 Alors, là-dessus, les couleurs, dans le fond, on a Val d'Or. Et puis vous avez au Témiscamingue deux municipalités qui sont de la même couleur que Val d'Or, Laverlochère et Fugèreville. Ça, c'est les municipalités qui sont considérées comme des zones d'activités limitées dans la région. Après ça, vous avez les rouges. Enfin, les gradations sont là, mais les

605 autres ne sont pas en surplus, c'est en taux de déficit et tout ça. Ce qu'on voit tout de même, c'est que la MRC du Témiscamingue, on a passablement de couleur, mais ce n'est pas tout en surplus, on se comprend.

610 La conclusion. Actuellement, avec les données qu'on a et ce qu'on peut en extrapoler,
il y a peu d'impact sur la qualité de l'eau. C'est surtout des élevages de bovins de boucherie et
laitiers dans la région. Comme il a été mentionné aussi tout à l'heure, c'est les cultures, surtout
le fourrage, donc peu de culture sur sol nu, parce qu'on sait que les cultures sur sol nu, telles
que le maïs, l'orge et etc, c'est des cultures qui sont plus susceptibles de causer des problèmes
d'érosion des sols et donc de l'eutrophisation des cours d'eau.

615 Actuellement, donc, il y a, par contre, des projets de développement d'élevage porcin.
Il y a un certain nombre de projets dans la région. Et par ailleurs, il se développe, si on pense
aux décisions du Sommet des régions qui s'est tenu il y a une semaine ou deux, un créneau
pour le boeuf à l'herbe, le boeuf alimenté à l'herbe au lieu du boeuf alimenté au grain.

620 Et je conclurais tout simplement en disant que la région ici n'est pas actuellement en
problème significatif sur le plan du développement tant de l'industrie porcine ou de l'élevage
porcin que des autres élevages. Elle se situe peut-être au moment de faire des choix et de
planifier le développement agricole dans la région. Merci.

625 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, monsieur Roy.

630 Maintenant, je passerais la parole à madame Maribelle Provost, du ministère de la
Santé et des Services sociaux.

Mme MARIBELLE PROVOST :

635 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

640 Bonsoir, madame.

Mme MARIBELLE PROVOST :

645 Alors, la Direction de la santé publique a le mandat de surveiller l'état de santé de la
population et aussi d'identifier les risques à la santé qui sont réels ou appréhendés, et de
communiquer aussi à la population les connaissances qu'on a sur ces risques-là.

650 Par rapport à la production porcine, les interventions qu'on a faites à la Direction de la
santé publique et aussi dans le réseau de la santé sont peu nombreuses. On en a fait deux. On
a écrit deux avis à la demande de citoyens, en fait des citoyens qui voulaient savoir ça allait être
quoi les impacts sur l'environnement et éventuellement la santé, on a écrit deux avis là-dessus
et on n'avait pas beaucoup d'information sur les projets au moment d'écrire ces avis-là.

655 Nos recommandations portaient principalement sur la gestion des fumiers, la localisation des bâtiments par rapport au voisinage en considérant les odeurs. Et on recommandait aussi de faire un suivi environnemental, entre autres le dosage des coliformes, de l'azote, du phosphore dans les cours d'eau avoisinants, en amont et en aval.

660 Les équipes de santé au travail des CLSC ont aussi fait deux interventions, c'est le CLSC d'Amos et le CLSC à Ville-Marie, au Témiscamingue. Ces interventions-là étaient principalement préventives, elles visaient à mesurer la qualité de l'air dans les bâtiments. Ça concernait la santé des travailleurs.

665 Maintenant, ce qu'on aimerait rajouter, en fait, on a identifié certaines vulnérabilités régionales qui seraient à prendre en considération dans la planification du développement porcine dans notre région. Il s'agit principalement de la présence de cyanobactéries qu'on a identifiées dans un lac sur le territoire, et possiblement qu'il y en a dans d'autres lacs mais, nous, on l'a identifié dans ce lac-là, c'est le lac Abitibi.

670 Les cyanobactéries, c'est des algues microscopiques qui peuvent induire des réactions allergiques, par exemple, pour les baigneurs et elles produisent des toxines qui peuvent affecter le système nerveux et le foie s'il y a ingestion accidentelle, par exemple les jeunes enfants.

675 On a identifié donc les cyanobactéries dans l'eau. On a identifié aussi les toxines. Puis le lien que ça allait avoir avec les porcs, c'est que l'élément qui détermine la présence des cyanobactéries, c'est beaucoup le phosphore. Et on a mesuré des concentrations assez élevées de phosphore dans le lac et aussi dans les rivières qui se jettent dans ce lac-là. En fait, la moyenne de toutes les concentrations qu'on a mesurées, on a fait trois campagnes d'échantillonnage, c'était 103 microgrammes par litre, ce qui est 5 fois la norme recommandée par le ministère de l'Environnement pour la qualité des eaux de surface.

680 Un autre point qu'on aimerait identifier et qu'on croit qui est à prendre en considération dans le développement de la production porcine et aussi dans le développement de toute la production animale, c'est la présence des puits domestiques. Parce que ce qu'on a de caractéristique dans notre région, c'est que c'est 30 % de notre population qui s'approvisionne à partir d'un puits qui leur appartient, comparativement à 9 % pour l'ensemble de la province.

690 Une étude que la Direction de la santé publique a réalisée démontre que la majorité des propriétaires de puits se fient encore à l'odorat, à l'odeur, au goût et à la couleur de l'eau pour juger de leur qualité. Donc, probablement que s'il y avait contamination de ces eaux-là, elle passerait inaperçue. Et ensuite, la majorité des propriétaires de puits, selon l'étude qu'on a faite, ignorent où et comment faire analyser la qualité de leur eau et ne connaissent pas la manière d'entretenir leur puits.

695 Maintenant, une autre étude qu'on a faite révèle que ces mêmes puits-là ont trois chances sur dix d'être contaminés au moins une fois pendant l'été dans le cas des puits

artésiens, les puits forés. Et si on considère les puits de surface, ils ont huit chances sur dix d'être contaminés pendant l'été. Donc, ils se contaminent souvent.

700 Et maintenant, encore par rapport à l'eau potable, nos réseaux d'aqueduc en région, on considère qu'ils sont vulnérables, que ce soit, certains, à cause des sources d'approvisionnement en eau qui sont vulnérables, d'autres à cause des conduites d'aqueduc, la détérioration en fait des conduites d'aqueduc, et aussi la formation de ceux qui opèrent ces réseaux-là, ils n'ont souvent pas la compétence nécessaire pour le faire. On va espérer que ça va se placer avec le nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable.

705 Ça fait que ça fait le tour. En fait, nous, en santé publique, ce qu'on souhaite, c'est que le développement de la production porcine et aussi de la production animale se fasse en considérant l'état de l'environnement dans notre région et en considérant aussi, entre autres, la qualité de l'eau de surface.

710 Parce que comme mon collègue du ministère de l'Environnement l'a dit, les points d'échantillonnage en région pour mesurer la qualité de l'eau n'ont pas été choisis en fonction de la pollution qui pouvait être d'origine agricole. Donc, ce serait bien d'avoir des informations là-dessus pour planifier notre développement ici de la production animale.

715 Et la Direction de la santé publique aussi souhaiterait être consultée par le ministère de l'Environnement lorsqu'il y a évaluation des demandes d'autorisation. Ça fait le tour.

LA PRÉSIDENTE :

720 Merci, madame Provost.

725 Alors, on va faire une pause de quinze minutes pour que vous puissiez vous inscrire au registre. Et après, on est avec vous pour les questions que vous avez à adresser à la Commission et aux personnes-ressources présentes ici ce soir. Alors, à plus tard.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

730 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous reprenons la séance, j'ai déjà plusieurs citoyens d'inscrits au registre.

735 Peut-être une petite mise au point. La Commission ne compte pas terminer plus tard que 23 h ce soir. Donc, s'il y a des citoyens qui sont inscrits au registre et qui n'ont pas la chance de poser leurs questions ce soir, on vous assure que demain vous aurez la priorité d'inscription. On conserve votre priorité d'inscription et on vous appelle dans l'ordre inscrit, le registre étant ouvert maintenant et se fermant seulement qu'à la fin de la soirée, demain. Donc,

740 soyez assurés que vous aurez votre chance. Mais si les gens ne respectent pas les règles, soit
de poser leurs questions sans préambule, il est évident que ça retarde ou ça limite le nombre
d'interventions devant la Commission pour ce soir parce que, à 23 h, on mettra fin à la séance.

745 Par ailleurs, j'aimerais demander aux ministères et organismes qui sont présents ici,
est-ce que vous auriez des documents à déposer à la Commission? Non, aucun? Oui,
monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN :

750 Nous, on escompte déposer des réponses à vos questions en mi-semaine.

LA PRÉSIDENTE :

755 D'accord.

M. PIERRE FORTIN :

Alors, je dirais 80 % à 90 % des réponses va vous être acheminé.

760 **LA PRÉSIDENTE :**

765 Aux questions laissées en suspens, d'accord. Alors, je vais faire cet appel de documents à chaque séance. Donc, par exemple, si ce soir vous vous engagez à déposer des documents, demain, je vais faire l'appel de documents pour voir ce que vous déposez. Et si vous avez des réponses aux questions, également on profitera du même moment pour le faire. D'accord?

770 Alors j'invite le premier citoyen inscrit, monsieur Rosaire Montgrain, qui est président de l'UPA Abitibi-Témiscamingue.

M. ROSAIRE MONTGRAIN :

Bonjour, madame la présidente.

775 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

M. ROSAIRE MONTGRAIN :

780 Moi, je voudrais poser une question au ministère de la Santé. Est-ce qu'on pourrait me dire si on a *checké* le niveau de phosphore dans les rivières qui alimentent le lac Abitibi? Quand on m'a dit tout à l'heure qu'il y avait un taux de phosphore élevé dans le lac Abitibi, je voudrais savoir les rivières qui l'alimentent puis, en fin de compte, qui traversent les terres agricoles, si
785 on a *checké* le niveau de phosphore dans ces rivières-là qui alimentent le lac.

LA PRÉSIDENTE :

790 Alors, madame Provost.

Mme MARIBELLE PROVOST :

795 Oui, on a échantillonné le long des rivières. On a échantillonné vis-à-vis les embouchures. On a monté à 100 mètres au-dessus des embouchures et à 500 mètres. Ça, c'est pour les rivières Duparquet, Dagenais, LaSarre et Marie-Antoine. Là, il y en a une cinquième du côté québécois. Duparquet, LaSarre, Dagenais qui est à Palmarolle, et Marie-Antoine X je ne me souviens plus de la cinquième, j'ai un petit blanc X Maine, la rivière Maine, c'est ça.

800 Et pour la rivière Dagenais et la rivière LaSarre, où on avait identifié des concentrations plus élevées, on a remonté encore plus haut, l'autre côté des villes, pour voir si c'était plus bas avant les villes qu'après les villes, puis on n'a pas été capable de voir une différence significative. C'était stable les concentrations de phosphore tout le long de ces deux rivières-là.

805 **M. ROSAIRE MONTGRAIN :**

Est-ce que le niveau de phosphore dans les rivières était aussi élevé comme dans le lac Abitibi?

810 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Montgrain, je vous invite toujours à vous adresser à moi quand vous posez les questions, parce que c'est à la Commission que vous adressez les questions et la Commission se charge d'obtenir la réponse auprès des personnes-ressources. Je le dis à tout le monde là
815 pour éviter des discussions entre deux personnes. Parce que ça intéresse tout le monde, de toute façon.

Alors, est-ce que donc les niveaux étaient -- vous pourriez nous la répéter, s'il vous
820 plaît?

M. ROSAIRE MONTGRAIN :

Le niveau de phosphore, quand on *checke* dans les rivières, là, s'il était aussi élevé
825 comme dans le lac Abitibi.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, madame Provost.

830 **Mme MARIBELLE PROVOST :**

Ça dépend où les échantillonnages ont été faits dans le lac, parce qu'il y a des secteurs du lac où le taux de phosphore était plus élevé. Mais la moyenne du lac, c'était semblable aux moyennes des rivières.

835

LA PRÉSIDENTE :

Quand vous dites qu'à certains endroits, c'était plus élevé, qu'est-ce qui pouvait expliquer ces niveaux plus élevés?

840

Mme MARIBELLE PROVOST :

Bien, on n'a pas été capable d'identifier les causes des niveaux de phosphore plus élevés. Mais les secteurs où c'était plus élevé, c'était les secteurs où il y avait -- en fait, c'était collé sur les berges mais, en fait, tout le secteur est du lac était plus élevé, là où les principaux affluents québécois se jettent et là où il y a aussi la population et les activités humaines.

845

LA PRÉSIDENTE :

850

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

855

Madame la présidente, je ne sais pas si les gens du ministère de l'Environnement pourraient peut-être apporter des éclaircissements aussi concernant les sources de ce phosphore-là. Est-ce qu'il est de source industrielle telle que l'agriculture ou d'autres industries, ou encore peut-être municipale pour justement ces émissaires-là qui vont dans le lac Abitibi?

860

M. PIERRE FORTIN :

Il n'y a aucun lien qu'on peut faire pour essayer de séparer la source du phosphore: est-ce qu'il provient de l'industrie? Est-ce qu'il provient des productions agricoles? Du phosphore, c'est du phosphore. On ne peut pas revenir à la source comme telle.

865

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Non, je comprends bien que vous n'avez pas fait d'étude avec du phosphore atomique, mais il n'y a pas moyen d'avoir quand même une idée des proportions qui seraient peut-être reliées à une industrie plutôt qu'une autre et peut-être aussi d'un élevage plutôt qu'un autre?

870

Non?

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

875

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

En prolongation de cette même question-là, vous dites qu'il n'y a pas moyen d'identifier la source au sens où vous n'avez pas les outils pour distinguer d'où vient le phosphore. Mais, par contre, est-ce que dans d'autres endroits, en prenant sur un cours d'eau des prélèvements en amont ou en aval d'une municipalité ou d'un site industriel, on n'est pas en mesure à un moment donné de dire: *bon, immédiatement après la ville, là le taux de phosphore a augmenté; avant la ville, il est plus bas+, est-ce que ça, ce n'est pas des moyens un peu d'identifier les sources de ces contaminants-là?

880

885

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Roy.

890

M. JOCELYN ROY :

Oui, bien, il est possible -- enfin, en prenant des analyses en amont et en aval d'une source, si on identifie la source, c'est évident qu'on peut cibler davantage quelles sont les causes.

895

Dans le cas qui nous intéresse ici, dans le cas qu'amène madame Provost, au niveau du ministère de l'Environnement, lorsque j'ai fait la présentation, j'ai mentionné qu'on n'avait pas des études qui nous permettaient de conclure au niveau de la qualité de l'eau de ces rivières-là. Et dans ce contexte-là, on ne s'est pas prononcé. C'est difficile. Il y a des méthodes, mais il n'y a jamais de méthode standard absolue. Il faut tenir compte des sources de contamination, de faire l'inventaire de ce qu'on a dans le bassin et etc.

900

Et dans ce contexte-là, pour ce qui concerne le ministère de l'Environnement, on n'est pas en mesure, au moment où on se parle aujourd'hui, on n'a pas d'étude pour conclure que telle ou telle dégradation ou telle charge de phosphore vient davantage de l'agriculture que d'autres activités dans tel ou tel bassin. Alors, c'est un peu dans ce sens-là qu'on ne peut pas très bien répondre à votre question, madame la présidente.

905

LA PRÉSIDENTE :

910

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

915 Juste une observation. Quand madame Provost a terminé son allocution tantôt, elle a
souhaité que le ministère de l'Environnement les consulte un peu. On pourrait renverser la
vapeur et suggérer à madame Provost de vous montrer ces études puisqu'ils sont allés en amont
du lac et en amont des municipalités, et vous pourrez, à votre tour, voir si leur méthodologie est
adéquate ou non. Ce serait un bon exercice de collaboration fructueuse entre deux ministères.

920

M. JOCELYN ROY :

Si vous permettez, on a reçu copie de leur étude et la même copie de l'étude a été
donnée également au ministère de l'Agriculture. Et il a été demandé, entre autres au ministère
925 de l'Agriculture, d'essayer de voir quelles étaient les charges dans le bassin.

Enfin, oui, monsieur Beauchamp, ces démarches-là sont en train de se faire.

LA PRÉSIDENTE :

930

Merci.

Ça va, vous avez une autre question? Non?

935

M. ROSAIRE MONTGRAIN :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

940

Oui?

M. ROSAIRE MONTGRAIN :

945 C'est parce que le lac Abitibi, il y a aussi des villes qui sont alentour, des grosses
municipalités, puis c'est sûr qu'il y a un des commissaires qui l'a posée la question, mais j'aurais
voulu savoir voir si on a regardé, mettons, avant la ville puis après la ville dans la même rivière
qui alimente le lac, on aurait pu à ce moment-là savoir la réponse un peu plus claire que ce que
j'ai eu là.

950

LA PRÉSIDENTE :

Madame Provost, vous voulez rajouter?

955

Mme MARIBELLE PROVOST :

Mais on a fait, pour la rivière Dagenais et la rivière LaSarre, des analyses avant et après la ville qui ne sont pas significatives. On ne peut pas dire que c'est la ville.

960 Mais si je peux me permettre un ajout d'information pour les sources de ce phosphore-là, on ne sait pas l'agriculture -- on n'est pas, aujourd'hui, en mesure de dire qui est coupable, mais ça peut être plusieurs facteurs mis ensemble, dont aussi la nature même du lac, qui est un lac très peu profond et immense et les sédiments sont toujours remis en suspension, le phosphore qui se dépose au fond est toujours remis en suspension dans l'eau.

965 Donc, c'est peut-être un milieu qui était fragile au départ, et avec les apports légers de l'agriculture et de la déforestation, de l'érosion, c'est peut-être tout ça mis ensemble là.

LA PRÉSIDENTE :

970 Ça va? Merci, monsieur Montgrain.

Monsieur Denis Lampron, qui est pêcheur commercial du lac Témiscamingue. Bonsoir, monsieur Lampron.

975

M. DENIS LAMPRON :

980 Bonsoir, madame Boucher. Mieux vaut tard que jamais! J'ai été assez discret jusqu'à maintenant concernant la production porcine; maintenant, je crois que c'est l'opportunité de m'affirmer. J'ai des questions, j'ai des inquiétudes.

LA PRÉSIDENTE :

985 Ce soir, on comprend que vous posez vos questions.

M. DENIS LAMPRON :

C'est ça, j'en ai deux.

990 **LA PRÉSIDENTE :**

Parce que votre opinion, ce sera pour la prochaine fois qu'on viendra vous voir. Allez-y.

M. DENIS LAMPRON :

995

Moi, je suis inquiet de la contamination de la rivière à la Loutre. Il va y avoir une grosse concentration. Il y a déjà une grosse concentration, mais il va y en avoir encore plus parce qu'on sait que ça draine toutes les terres agricoles, les majeures terres agricoles du Témiscamingue, et accumulée à la contamination de la rivière Blanche, parce que je sais qu'il n'y a aucun

1000

contrôle du côté de l'Ontario. Aller jusqu'à Belle-Vallée, les fermes sont à proximité de la rivière. Et je peux constater que où est-ce que j'ai mes stations de pêche, qu'il y a des fortes odeurs de fumier dans le lac Témiscamingue à 2 kilomètres de l'embouchure de la rivière

1005

Blanche, qui se trouve être au croisement de la rivière des Quinze. Les deux points de sortie sont à la même place de la rivière Blanche et de la rivière de la Loutre. Je suis inquiet de l'addition des deux sources de contaminants qui peut arriver des deux rivières. Et je souhaiterais aussi que la station de Notre-Dame-du-Nord, l'échantillonnage soit amené à l'île du Chef qui se trouve être en aval de ces deux rivières-là, il y aurait une lecture plus précise des accumulations des contaminants qu'il peut y avoir dans l'eau. Et je désirerais, moi...

1010

LA PRÉSIDENTE :

1015

Est-ce que vous avez une question, monsieur Lampron?

M. DENIS LAMPRON :

1020

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1025

Parce que ce n'est pas vos désirs, je voudrais que vous posiez une question.

M. DENIS LAMPRON :

1030

Moi, je veux que la station soit changée de place. Et je voudrais aussi...

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on pourrait demander si c'est une solution qui pourrait être envisagée ou qui est déjà envisagée par le ministère de l'Environnement, de changer ses stations de place.

1035 **M. DENIS LAMPRON :**

Et je voudrais, s'il vous plaît, qu'on prenne des échantillonnages à partir de ce point-là pour qu'on puisse me prouver qu'il n'y a aucun risque de contamination pour les poissons de fond que je capture. Et les biologistes ont constaté que la pollution animale mange l'oxygène en profondeur et, donc, les poissons de fond sont en péril.

1040 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on va demander à monsieur Fortin.

1045

M. PIERRE FORTIN :

Je demanderais à monsieur Roy de répondre, s'il vous plaît.

1050 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Roy.

M. JOCELYN ROY :

1055

Oui. Alors, voilà, la station sur la rivière des Outaouais dans le secteur de Notre-Dame-du-Nord, c'est bien ça?

M. DENIS LAMPRON :

1060

Oui.

M. JOCELYN ROY :

1065

Dans le fond, c'est ce que je mentionnais au tout début, ces stations-là n'ont pas été placées, n'ont pas été créées, mises en place pour vérifier les problématiques du secteur agricole et tout ça. Elles répondent à d'autres besoins. Et les stations, je n'ai pas le nombre d'années, je ne l'ai pas ici, le nombre d'années exact où cette station est là, mais elle est là depuis de nombreuses années. On parle d'une trentaine d'années et peut-être plus. Et dans ce contexte-là, ça nous donne une image fiable pour les besoins qu'elle a été mise en place.

1070

Ce que mentionne monsieur Lampron, dans le fond, c'est une demande pour ajouter au programme du ministère de l'Environnement un programme -- enfin, de la connaissance, des éléments de connaissance sur d'autres secteurs ou pour d'autres fins. Et ça, c'est une demande qui s'adresse à l'ensemble du ministère de l'Environnement. Et c'est une demande qui, évidemment établir des stations X le Québec est grand X établir des stations, chacune des

1075

stations, ça coûte beaucoup d'argent et tout ça. Donc, il y a des choix à faire en termes de priorité et tout ça.

1080 Mais comme on mentionnait tout à l'heure, quand on mentionnait la Dagenais, la rivière à la Loutre et tout ça, il y a dans ces secteurs-là, monsieur parle de la rivière à la Loutre, il y a dans ces secteurs-là une activité qui est assez importante. Et dans le fond, dans la réflexion du ministère de l'Environnement, au niveau de ses stations d'échantillonnage et de son programme de connaissances pour cibler les apports agricoles, bien, c'est des réflexions qui devront être
1085 faites. Mais vous comprendrez que, moi, je ne peux pas m'engager ici à dire qu'on va ajouter telle ou telle station.

Mais dans le cadre du règlement sur les exploitations agricoles, il y a également, et monsieur Fortin le mentionnait, un objectif de suivi environnemental. Alors, il y a une réflexion
1090 et des décisions à prendre sur le réseau de connaissance.

LA PRÉSIDENTE :

Et monsieur Fortin, est-ce qu'à l'heure actuelle, est-ce qu'il est trop tôt pour dégager des
1095 tendances dans la région sur des choix de stations d'échantillonnage différents?

M. PIERRE FORTIN :

Oui. On ne l'a pas discuté comme tel au ministère de l'Environnement. On n'a pas prévu
1100 de changer de station. Ça dépend du plan de mise en oeuvre qu'on va mettre en place pour développer des indicateurs environnementaux.

LA PRÉSIDENTE :

1105 Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

On s'est référé au coût de l'opération d'une station, est-ce que vous pouvez nous donner
1110 un ordre de grandeur combien coûtent l'installation et l'opération d'une station d'échantillonnage d'eau, même si ce n'est pas au dollar près?

M. PIERRE FORTIN :

1115 On m'indique que c'est approximativement 25 000 \$.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

1120

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci, madame la présidente. L'intervenant a fait allusion à la rivière Blanche en Ontario qui draine dans le lac. Est-ce que vous avez des informations là-dessus? Et est-ce qu'il y a un contentieux ou des lettres qui s'échangent d'une province à l'autre sur le fait que potentiellement la pollution de l'Ontario s'en vient sur le territoire québécois?

1125

M. PIERRE FORTIN :

Monsieur Roy.

1130

M. JOCELYN ROY :

Non, il n'y a aucun contentieux ou aucun échange avec le ministère de l'Ontario à cet effet-là.

1135

Et vous aviez un autre élément dans votre question?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Est-ce que le fait est connu?

1140

M. JOCELYN ROY :

Ces éléments-là, moi, ici comme directeur régional, n'étaient pas portés à mon attention. Et je répète qu'au niveau des stations de connaissance de la qualité de l'eau en Abitibi-Témiscamingue, il n'y a que ces quelques stations-là que j'ai mentionnées.

1145

LA PRÉSIDENTE :

Nous avons dans la salle monsieur Dumas ou monsieur Hamel. Je ne sais pas si vous pourriez vous approcher au micro juste au bout de la table parce que, dans la question de monsieur, il était également question de l'impact que ça peut avoir sur le poisson de fond. Alors, j'aimerais peut-être que vous nous donniez un peu le portrait de la situation.

1150

1155

M. RÉJEAN DUMAS :

Je comprends qu'ici en cause, c'est de la pêche à l'esturgeon?

1160 **M. DENIS LAMPRON :**

Et corégone.

1165 **M. RÉJEAN DUMAS :**

Et corégone. Mais pour l'esturgeon, sur les aires de reproduction, on a documenté que des hauts niveaux de pollution -- le cas qu'on a documenté, c'est dans le bassin de la rivière l'Assomption où est-ce que la haute charge X dans ce cas-ci, ça ne venait pas de l'agriculture, ça venait des eaux usées de la municipalité X que ça causait une mortalité des oeufs sur la frayère, au point que les oeufs n'arrivaient pas à se développer et puis à éclore puis à produire des larves vivantes.

1170 C'est ce qu'on a de documenté de plus proche pour pouvoir répondre à votre question. Monsieur Hamel, est-ce qu'il y a quelque chose que vous aimeriez ajouter de connaissance fine de cette rivière-là?

1175 **M. JEAN-PIERRE HAMEL :**

Non.

1180

LA PRÉSIDENTE :

Ça va? Ça complète l'information que vous pouvez nous donner?

1185 **M. RÉJEAN DUMAS :**

C'est la réponse la plus proche que je peux vous donner comme impact de production de phosphore sur les poissons que vous pêchez.

1190 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Est-ce que vous avez une autre question, monsieur Lampron?

1195

M. DENIS LAMPRON :

Bien, je peux faire un complémentaire dans la même tournée là.

1200 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce serait une autre question, parce que je ne veux pas de sous-question.

1205 **M. DENIS LAMPRON :**

O.K. Je vais conclure avec ma deuxième question. Est-ce qu'il pourrait y avoir un suivi -- on sait que dans le fleuve Saint-Laurent, il est trop tard pour réparer parce que toutes les industries sont installées. Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir des biologistes, ils font déjà l'étude des poissons, mais qu'ils prennent l'échantillonnage de la qualité de l'eau pour qu'ils puissent évaluer si c'est trop pollué ou non? Parce que dans le fond, le lac Témiscamingue, ça va se trouver être la poubelle des eaux usées du Témiscamingue.

1210 **LA PRÉSIDENTE :**

1215 Monsieur Dumas.

M. RÉJEAN DUMAS :

1220 En collaboration avec le ministère de l'Environnement, on a un réseau d'échantillonnage de la qualité de la chair des poissons, pas seulement dans le Saint-Laurent mais à la grandeur du Québec dans différents bassins hydrographiques. Donc, ça, je ne sais pas si dans ce bassin-là, il y a déjà de l'échantillonnage qui a été fait.

1225 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Hamel, peut-être vous approcher.

M. RÉJEAN DUMAS :

1230 Vous comprenez qu'on travaille à deux. On est un représentant provincial et un représentant régional.

LA PRÉSIDENTE :

1235 Il n'y a aucun problème. Le principal, c'est qu'on ait des réponses à nos questions. Alors, monsieur Hamel, allez-y.

M. JEAN-PIERRE HAMEL :

1240 Moi, je m'excuse, tantôt, j'ai levé ma main pour essayer de donner un petit supplément à la réponse de monsieur Dumas au niveau de quand on parlait des frayères d'esturgeon, on

parlait de la station d'échantillonnage, monsieur Lampron aimerait peut-être faire changer la station d'échantillonnage de place.

1245 Il y a une frayère d'esturgeon qui est justement connue dans la rivière où se trouve aujourd'hui la station d'échantillonnage. Donc, en quelque part, cette station d'échantillonnage là peut peut-être être bien placée pour répondre aux besoins, si on veut, de la qualité de l'eau pour la reproduction de l'espèce en question.

1250 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Vous avez autre chose à ajouter, monsieur Marquis?

1255 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

C'est une précision sur une question qu'a posée monsieur Dumais et c'est monsieur Fortin qui a répondu. Le 25 000 \$, c'est récurrent ou si c'est le coût d'installation de la station? Simplement pour préciser.

1260

M. PIERRE FORTIN :

C'est l'installation.

1265 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Et le coût récurrent annuel, est-ce qu'on pourrait avoir une idée?

M. PIERRE FORTIN :

1270

On peut vérifier, prendre ça en note, revenir demain après-midi.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1275 Ce serait peut-être intéressant parce que c'est peut-être ce qui est le plus important, au fond. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1280 Ça va, je vous remercie, messieurs Hamel et Dumas.

Merci, monsieur Lampron.

M. DENIS LAMPRON :

1285

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1290

Monsieur André Robitaille qui est administrateur de la Coop agricole d'Amos et producteur agricole. Bonsoir!

M. ANDRÉ ROBITAILLE :

1295

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires. Ma question concerne, moi, quand on dit: *Tel secteur, exemple Vallée-de-l'Or, est en surplus en phosphore+, sur quelles données on s'est basé pour avancer cette affirmation? Est-ce qu'on a tenu compte de la quantité des animaux, des sols pour recevoir ce fumier-là ou ces déchets-là? Est-ce qu'on a tenu compte qu'il y a des fermes qui transforment leur fumier? Quand on va dit: *Val d'Or+, est-ce que c'est avant la fusion, après la fusion?

1300

LA PRÉSIDENTE :

1305

Monsieur Fortin, sur quoi vous vous êtes basés pour déterminer vos zones en surplus de phosphore?

M. PIERRE FORTIN :

1310

On s'est basé sur la quantité de phosphore qui est produite par les animaux, sur la quantité de phosphore qui est prélevée par les plantes; par rapport à la superficie totale, ça nous donnait des kilos en phosphore par hectare. Cette méthodologie-là a été retenue par un comité aviseur qui a siégé en 1998.

LA PRÉSIDENTE :

1315

D'accord. Mais je comprends que si l'on dépasse une certaine quantité par hectare, on est en surplus. Donc, l'écart, le résultat que vous obteniez entre ce qui était produit et ce qui était prélevé, dès que vous vous retrouviez au-dessus d'une norme acceptable, vous désigniez la zone en surplus.

1320

M. PIERRE FORTIN :

Oui.

1325 **LA PRÉSIDENTE :**

Et c'est l'ensemble de la production de phosphore par l'ensemble des animaux.

1330 **M. PIERRE FORTIN :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1335 Ça va? Est-ce que vous comprenez bien?

M. ANDRÉ ROBITAILLE :

1340 Oui. Mais on ne tient pas compte de ce qu'il y a des producteurs qui font de la transformation de leur fumier, qui est vendu aussi loin que Montréal et le centre de la province?

M. PIERRE FORTIN :

1345 Non, si vous permettez, on ne tient pas compte de ce qui est exporté de la région ou ce qui aurait pu être importé. On prend la donnée brute, tel que le comité aviseur l'avait établi en 98.

LA PRÉSIDENTE :

1350 D'accord.

M. PIERRE FORTIN :

1355 Donc, on ne tient pas compte des engrais minéraux, on ne tient pas compte de la phytase, on ne tient pas compte de plein de facteurs. Parce que la formule qui avait été retenue à l'époque, c'était la suivante.

LA PRÉSIDENTE :

1360 Donc, ça, c'est une question que nous avons, vous ne tenez pas compte des engrais minéraux.

M. PIERRE FORTIN :

1365 Non. C'est seulement la quantité de phosphore produite par les animaux.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Dumais.

1370

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

J'aurais le goût d'explorer un peu, que quelqu'un nous éclaire sur l'exportation de fumier. Je ne sais pas si les gens du ministère de l'Agriculture peuvent nous donner quelques indications à ce propos-là? Est-ce que vous êtes au courant de cette activité-là et quelle importance ça peut avoir? Est-ce qu'on peut évaluer ça en pourcentage de l'ensemble des déjections produites?

1375

M. DENIS SANFAÇON :

1380

Madame la présidente, dans le cas qui est souligné ici, on fait référence, de mémoire, à une entreprise agricole, je pense que c'était des volailles, qui composte des fumiers et ces fumiers-là sont vendus pour usage domestique.

1385

Et dans le calcul, tel que le mentionnait Pierre Fortin du ministère de l'Environnement, le bilan qui a été fait, c'est un bilan à la surface du sol, c'est-à-dire le phosphore théoriquement produit par les animaux et non pas le phosphore réellement produit. Donc, théoriquement, c'est en fonction des grilles de référence du CRAAQ, le prélèvement théorique des plantes, encore là en fonction des grilles de référence, et ça ne tient pas compte de la richesse ou de la saturation des sols.

1390

C'est ce qu'on appelle un bilan à la surface du sol, tout simplement. Ce n'est pas un bilan agronomique et ce n'est pas ce qui a été retenu non plus par les experts par rapport à la nouvelle réglementation, parce que c'était dans le but tout simplement de déterminer des zones d'activités limitées pour des fins réglementaires. C'est le processus qui avait été retenu, comme il a été mentionné par le ministère de l'Environnement, par un comité aviseur à cette fin spécifique là.

1395

LA PRÉSIDENTE :

1400

Juste pour bien comprendre le dernier bout de votre intervention, si on appliquait le nouveau règlement, est-ce qu'on aurait plus de zones à exploitation limitée?

M. DENIS SANFAÇON :

1405

Madame la présidente, si on appliquait le nouvel abaque qui, lui, tient compte de la richesse des sols et de la saturation et qui, lui, va tenir compte, va être fait à partir des rejets réels X et on sait qu'il y a eu des gains importants, notamment en production porcine, pour diminuer les rejets réels X il va y avoir beaucoup moins de zones d'activités limitées qu'il y en a présentement, parce que l'objectif est différent et le bilan a été fait de façon différente.

1410

Là, il est beaucoup plus fin, beaucoup plus précis, et c'est pour ça qu'il doit être fait ferme par ferme, et c'est justement pour éviter un petit peu la difficulté d'utiliser des méthodes qui appliquent des règles générales sur l'ensemble des entreprises agricoles.

1415

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin.

1420

M. PIERRE FORTIN :

C'est d'ailleurs pour cette raison que le ministère de l'Environnement a opté pour la charge réelle de phosphore. Donc, c'était pour ajouter que cette méthodologie, cette ancienne méthodologie-là était temporaire en attendant de recueillir les bilans ferme par ferme de phosphore.

1425

Pour apporter une précision sur la question précédente, on m'informe que le coût récurrent d'opération d'une station est de 3 000 \$ par année.

1430

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci.

Monsieur Robitaille, vous avez une autre question?

1435

M. ANDRÉ ROBITAILLE :

Oui, c'est concernant les odeurs. Moi, comme cultivateur, le ministère de l'Environnement me dit: *Tu dois étendre ton fumier de telle date à telle date.+ On vient de nous dire tantôt que les odeurs, ça va être géré à l'intérieur de la municipalité. Je ne sais pas si ça va être par le pif, l'inspecteur municipal ou tout ça, là, mais je suis inquiet un petit peu sur ce petit bout-là de ne pas être capable d'étendre mon fumier à l'intérieur des données, parce que les données sont dans des périodes chaudes. Puis en période chaude, dans les municipalités, ils n'aiment pas ça bien bien que ça sente. C'est une inquiétude, c'est qui qui va être chargé à l'intérieur de la municipalité de décider ça, là.

1445

Je pense qu'on avait un très bon règlement quand c'était régi, l'ensemble de tout ça, par le ministère de l'Environnement. On pouvait -- parce que moi, comme producteur agricole, on a essayé de pas me faire étendre mon fumier dans la municipalité puis le ministère de l'Environnement leur a répondu: il faut qu'il l'étende son fumier. Mais si, avec les odeurs, on m'empêche de les étendre là -- j'ai une fosse puis elle est limitée à 300 jours, puis dépassé ça, elle va renverser.

1450

LA PRÉSIDENTE :

1455

Alors, monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN :

1460

Si j'ai bien compris la question, madame la présidente, on parle ici d'une difficulté d'application de la Loi 184 qui relève de mon collègue de l'Agriculture.

LA PRÉSIDENTE :

1465

D'accord.

M. PIERRE FORTIN :

1470

Je peux l'expliquer, mais je préférerais que ce soit...

LA PRÉSIDENTE :

1475

Non, c'est parce que vous vous étiez avancé.

Alors, monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

1480

Madame la présidente, je ne sais pas si monsieur fait référence soit aux distances séparatrices qu'il faut respecter...

LA PRÉSIDENTE :

1485

Il y a les dates également.

M. DENIS SANFAÇON :

S'il fait référence aux dates d'épandage, il fait référence alors...

1490

LA PRÉSIDENTE :

À la gestion des odeurs.

M. DENIS SANFAÇON :

1495

Voilà. Alors, ce qui a été mentionné tantôt par les collègues du ministère de l'Environnement, c'est que l'application de certaines dispositions prévues au Règlement sur les

1500 exploitations agricoles pourrait être faite par les inspecteurs municipaux. Ce n'est pas que l'inspecteur municipal va avoir à déterminer lui-même les moments ou ces choses-là, c'est déjà prévu dans le Règlement sur les exploitations agricoles.

Maintenant, quant aux distances séparatrices, c'est effectivement transféré au monde municipal, et on a un représentant...

1505 **LA PRÉSIDENTE :**

1510 Que je vais aller voir aussi, d'accord. Mais c'est parce que je ne sais pas si monsieur a besoin de plus d'explication parce qu'il n'était pas nécessairement présent lors des thématiques. Alors, moi, je pense que ce serait intéressant pour les gens ici ce soir, qui n'étaient pas présents avec nous lors des thématiques, peut-être qu'on rappelle brièvement ce qu'il en est sur les distances séparatrices, sur les périodes d'épandage.

Et monsieur Nadeau peut compléter avec les odeurs. On peut peut-être y aller avec les odeurs pour le moment mais, après, revenir avec les distances séparatrices.

1515 **M. JEAN NADEAU :**

Merci, madame la présidente, peut-être effectivement un certain nombre de précisions au départ.

1520 Dans le cadre, en fait, du régime de protection des activités agricoles, il a été convenu, déjà en 1997, que la question de la responsabilité de l'application des distances séparatrices et de la gestion des odeurs en milieu agricole allait être confiée aux municipalités locales via leur réglementation de zonage.

1525 Bon, il faut comprendre une chose également, c'est que pour revenir à l'expression que monsieur a dite tout à l'heure, ça ne sera pas l'inspecteur municipal à l'aide de son pif qui va déterminer si ça sent plus ou moins mauvais. La Municipalité, puis l'inspecteur en particulier, lui va avoir à s'assurer du respect de l'application de distances séparatrices pour contrôler les odeurs.

1530 On a également dit lors de la thématique consacrée à cette question, en fait, que les orientations gouvernementales qui sont, en fait, intégrées dans les schémas d'aménagement qui sont en révision à l'heure actuelle, vont comprendre des distances séparatrices sur deux aspects: à la fois l'aspect distance entre bâtiments d'élevage, par exemple, et construction résidentielle; et un autre aspect également qui concerne distance d'épandage entre un lieu d'épandage des fumiers et un usage, par exemple, résidentiel.

1535 Ces éléments-là sont déjà connus. Ils sont à la page notamment, pour ce qui est des épandages, à la page 43 des orientations gouvernementales qui peuvent être consultées sur le site du BAPE.

Je pense que ça clôt le volet odeur. Je ne sais pas s'il y a d'autres précisions supplémentaires?

1545

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

1550

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Est-ce qu'il n'est pas question en vertu d'une disposition, je ne me souviens plus laquelle, qui nous a été présentée dans les sessions thématiques, que les municipalités puissent également avoir la possibilité de réglementer les épandages?

1555

Par exemple, qu'au début d'une saison, on dise: *Dans telle municipalité, il y a la fête du 200ième anniversaire du village qui va être le 25 juillet+, or, la municipalité aurait le droit d'interdire l'épandage à certaines dates prévues en début de saison. Est-ce que j'ai bien compris?

1560

M. JEAN NADEAU :

Bien, effectivement, dans le cadre des discussions X excusez-moi, madame la présidente X dans le cadre des discussions qui ont eu lieu autour du règlement sur les exploitations agricoles, effectivement il y a eu une demande des deux unions municipales, Fédération québécoise des municipalités et Union des municipalités du Québec, pour que les municipalités puissent, en fait, avoir le pouvoir de déterminer un certain nombre de jours où au cours desquels donc l'épandage serait interdit durant l'année. Le ministère étudie actuellement la question et puis il devrait y avoir des développements assez prochainement là-dessus pour donner donc la possibilité aux municipalités d'interdire l'épandage pendant un certain nombre de jours.

1565

1570

Il avait été également mentionné, dans les documents qui ont été publiés à la suite de l'adoption du Règlement sur les exploitations agricoles, que les municipalités pourront interdire l'épandage pendant huit jours durant l'année. On peut penser que ce sera durant l'été. Alors, ce sera au choix de la municipalité de déterminer quels seront ces jours en question.

1575

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, sur les distances séparatrices, est-ce que vous souhaitez avoir plus d'information, monsieur Robitaille?

1580

M. ANDRÉ ROBITAILLE :

1585 On les connaît ces distances-là.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1590

M. ANDRÉ ROBITAILLE :

1595 Sur les distances séparatrices, c'est correct. Parce que nous autres, comme producteurs, on ne contrôle pas le vent à un moment donné dans la journée. Le vent est nord, tout d'un coup il vire sud, puis ça s'en va direct sur le village. On ne contrôle pas ça, nous autres, comme producteurs.

LA PRÉSIDENTE :

1600 Merci, monsieur Robitaille.

Monsieur Gilles Gobeil, un citoyen. Bonsoir!

M. GILLES GOBEIL :

1605

1610 Bonsoir, madame la présidente. J'aurais deux questions. La première question porterait sur l'eau potable. On sait qu'on a des réseaux d'aqueduc dans plusieurs municipalités dans la région et il y a des tests de présence de coliformes qui sont faits régulièrement. J'aimerais savoir si les résultats qu'on a de ces tests-là montrent qu'il y aurait plus de coliformes dans les zones à forte concentration agricole comparé aux zones où il y a moins d'agriculture dans la région.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Fortin.

1615

M. PIERRE FORTIN :

Oui. Je céderais la parole à un spécialiste en la matière, monsieur Guy Fournier.

1620 **M. GUY FOURNIER :**

Vous, vous parlez des eaux du Témiscamingue ici, dans la MRC de Témiscamingue principalement?

1625 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien ça, monsieur Gobeil?

M. GILLES GOBEIL :

1630

Oui, comparé avec les autres MRC, mettons, où il y a moins d'agriculture.

M. GUY FOURNIER :

1635

Ce qu'il faut comprendre ici, dans la MRC du Témiscamingue, il y a quelques municipalités, c'est environ 7 ou 8, qui s'approvisionnent principalement en eau de surface et ce sont ces municipalités-là qui, à l'occasion, ont eu ou ont des problèmes. On a qu'à penser, je pense que tout le monde connaît le cas de la municipalité de Latulipe. C'est une eau de surface, c'est un petit lac.

1640

Mais ce n'est pas nécessairement dû à des activités agricoles. Principalement ce qu'on retrouve, c'est des normes, le non-respect des normes, c'est des coliformes totaux et non pas des coliformes fécaux. Ça, ça ne veut pas dire qu'à l'occasion, qu'il ne peut pas y avoir de dépassement mais, de façon générale, les eaux, au niveau des coliformes fécaux, respectent

1645

LA PRÉSIDENTE :

1650

J'aimerais ça que vous nous expliquiez un petit peu plus ça, les coliformes totaux et les coliformes fécaux.

M. GUY FOURNIER :

1655

Des coliformes fécaux, c'est de nature fécale, donc ça peut provenir soit à un moment donné, si on parle de terres agricoles, ça peut provenir du fumier. Ça peut aussi provenir à un moment donné des matières fécales humaines, des réseaux d'égout. Ça peut provenir aussi des animaux.

1660

Tandis que des coliformes totaux, c'est qu'il n'y a pas de coliformes fécaux. Donc, c'est de nature, souvent ça va être soit organique à un moment donné et on appelle ça quand même des coliformes fécaux, mais ce n'est pas de nature bactériologique.

LA PRÉSIDENTE :

1665

D'accord. Ça peut provenir d'où?

M. GUY FOURNIER :

1670

Ah! ça peut provenir à un moment donné du fait qu'il y a des -- bon, c'est des lacs d'eau de surface. À un moment donné, il y a des fortes pluies, et c'est souvent le cas au printemps, à la fonte des neiges, ou à l'automne, à un moment donné où il y a des fortes pluies, que ces

plans d'eau là où ces sources d'eau potable sont plus fragiles que quelqu'un qui, au niveau des municipalités, qui a de l'eau souterraine.

1675 Ce que je voudrais dire en passant, c'est que les municipalités qui ont des eaux de surface, il y a actuellement des programmes au niveau du ministère, au niveau d'Infrastructure Canada et infrastructure municipalités, et ces municipalités-là qui s'approvisionnent en eau de surface, il y a des programmes qui sont accessibles et il devra y avoir à un moment donné du traitement de ces eaux-là, mettre soit des usines de filtration ou un système pour répondre aux
1680 nouvelles normes du règlement sur l'eau potable.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Marquis.

1685

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Est-ce qu'il est facile de différencier les coliformes totaux et les coliformes fécaux? C'est les noms des bactéries qui changent ou c'est quoi exactement qui nous permet à ce moment-là
1690 de savoir qu'un vient de fèces à quelque part?

M. GUY FOURNIER :

Bien, je ne suis pas un chimiste, mais je m'imagine que quand il y a un échantillon qui est pris, à un moment donné les chimistes en laboratoire, quand ils regardent ça au microscope, il y a une différence entre ce qui est fécaux et ce qui est totaux.
1695

LA PRÉSIDENTE :

1700 Madame Provost.

Mme MARIBELLE PROVOST :

Pour répondre à la différence entre les coliformes totaux et les coliformes fécaux, c'est principalement la température de croissance. Quand ils prennent un échantillon d'eau habituellement dans les laboratoires de microbiologie, ils filtrent une partie de l'échantillon et là, ce filtre-là, il y a de la matière nutritive pour les bactéries là-dessus. Et là, ils le mettent dans un endroit à une certaine température et ils attendent deux jours voir qu'est-ce qui pousse dessus. Et il y a des réactifs dans les valeurs...
1705

1710

LA PRÉSIDENTE :

Les résultats?

1715

Mme MARIBELLE PROVOST :

En fait, il y a un réactif dans...

LA PRÉSIDENTE :

1720

Dans l'échantillon?

Mme MARIBELLE PROVOST :

1725

... dans ce qu'ils mettent pour nourrir les bactéries pour qu'elles poussent, qui fait que certaines bactéries ont une couleur rouge, une couleur argentée. Puis les filtres qui servent à déterminer si c'est des bactéries fécales, ils sont mis à incuber à une température qui est celle finalement de la température du corps des animaux à sang chaud; donc, les autres bactéries ne poussent pas à cette température-là.

1730

Et même chose pour les filtres qui sont mis pour les coliformes totaux, ça va être une température qui est plus basse; donc, les coliformes fécaux ne vont pas pousser sur ces filtres-là.

1735

M. GILLES GOBEIL :

Madame la présidente, c'est parce que je n'ai pas eu la réponse à ma question. J'ai demandé s'il y avait une différence entre les zones comme le Témiscamingue et les zones où il y avait moins d'agriculture. On m'a parlé que c'était des eaux de surface, mais on ne m'a pas dit s'il y avait des différences.

1740

M. GUY FOURNIER :

1745 Il n'y a pas de différence, que ce soit ici ou que ce soit dans la MRC de Rouyn-Noranda ou de Val d'Or.

1750 Par contre, où il y a une caractéristique qui est semblable, c'est dans les municipalités qui s'approvisionnent en eau de surface. Ça fait que ce soit ici, que ce soit dans d'autres secteurs de la région, on rencontre sensiblement les mêmes qualités, si on veut, pour ceux qui s'approvisionnent en eau de surface. Parce qu'en eau souterraine, c'est rare qu'il y a des problèmes. Ça peut arriver, mais c'est beaucoup plus rare qu'en eau de surface.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1755 Donc, vous faites la distinction eau souterraine, eau de surface. À l'intérieur des eaux de surface, vous ne faites pas de distinction entre région agricole et région non agricole.

M. GUY FOURNIER :

1760 Non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1765 Très bien.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Gobeil, vous avez une autre question?

1770 **M. GILLES GOBEIL :**

1775 Ma deuxième question, c'était pour monsieur Roy du ministère de l'Environnement. Monsieur Roy nous a expliqué qu'il n'y avait pas de station d'échantillonnage pour documenter la situation au niveau de la qualité des eaux dans les rivières et dans les lacs. Mais en même temps, il a conclu sa présentation au début en disant qu'il pensait qu'il n'y avait pas de problème de contamination due aux activités agricoles. Alors, j'aimerais savoir sur quoi il base son affirmation.

LA PRÉSIDENTE :

1780 Monsieur Roy.

M. JOCELYN ROY :

1785 Oui. Alors, il est donc exact que j'ai mentionné qu'on n'avait pas de station qui était représentative du secteur agricole.

1790 Pour ce qui est de l'autre évaluation, qui est une évaluation, j'ai mentionné qu'il y a deux secteurs particulièrement -- enfin, j'ai mentionné deux secteurs où la pression agricole était importante, sans dire qu'il n'y a pas d'autres pressions qui pourraient aussi être des sources de détérioration, je parlais de la rivière à la Loutre et Dagenais.

1795 Et pour ce qui est de cette évaluation-là, entre autres pour la rivière à la Loutre, elle vient, entre autres, de survols effectués au Témiscamingue en 86 où on voit, dans le fond, des problèmes d'érosion, des problèmes de décrochage de sol de l'ensemble du bassin ou des portions de bassin où les activités agricoles sont intensives et tout ça. C'est déjà des indicateurs.

1800 Mais je répète encore, on ne peut pas présumer ou je ne peux pas avancer des chiffres que je n'ai pas. On n'a pas ces stations-là et on n'a pas ces données-là. Ça pourrait être très intéressant de les avoir et dans le cadre de l'ensemble de l'application du règlement pour faire le suivi mais, actuellement, on n'a pas l'ensemble de ces choses-là. Alors, c'est une question scientifique qui doit être répondue de façon scientifique, on ne peut pas présumer de toutes ces choses-là.

1805 Par ailleurs, je veux pareil rappeler que l'image d'un bassin, parce que sans avoir l'ensemble d'analyses, toute une série d'analyses de l'eau, l'image de l'utilisation d'un bassin ou d'un sous-bassin peut donner des indications des sources de contamination qu'il y a dans le bassin. Alors, si on est dans un bassin où on a beaucoup d'agriculture et qu'on a des problèmes, certains problèmes d'érosion ou tout ça, on peut penser que l'agriculture a un certain impact. Pour la quantifier, il faut aller plus loin, il faut regarder l'ensemble des sources aussi.

LA PRÉSIDENTE :

1815 Si vous aviez à recommander donc de rajouter des stations d'observation, la rivière à la Loutre et la rivière Dagenais feraient partie de vos recommandations?

M. JOCELYN ROY :

1820 Madame la présidente, vous placez le directeur régional de l'Abitibi-Témiscamingue dans une situation difficile.

LA PRÉSIDENTE :

1825 Non, non.

M. JOCELYN ROY :

1830 Mais *si vous aviez à recommander+, c'était plus ça votre question. Dans le fond, ce qu'il faut voir, c'est que tout de même on est dans une région, l'Abitibi-Témiscamingue, où l'agriculture est X et je peux vous dire, pour avoir travaillé pendant de nombreuses années dans le secteur agricole au ministère de l'Environnement à Chaudière-Appalaches, donc à Sainte-Marie et tout ça X on est dans une région où tout de même l'agriculture actuellement n'est pas une source majeure de détérioration de la qualité de l'environnement. Ça ne veut pas dire qu'elle
1835 ne l'est pas du tout, mais si on compare à d'autres secteurs.

1840 Alors, les choix à faire, en termes d'investissement de connaissance, devront être faits dans une vision globale. Mais moi, en tant que directeur du ministère de l'Environnement, je souhaite avoir une connaissance plus étendue de l'ensemble des aspects de mon milieu, c'est bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

1845 Merci.
Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1850 Madame Provost, tantôt vous avez dit qu'il y avait 30 % des gens de la région qui s'alimentaient à partir de puits et que les puits avaient des chances d'être contaminés trois fois sur dix pour les puits artésiens et huit fois sur dix pour les puits de surface.

1855 Est-ce que vous êtes capable de distinguer les causes de ça? S'agit-il de causes individuelles ou avez-vous observé, par exemple, un excès de facteurs dans le milieu agricole ou qui pourraient être attribuables à des activités agricoles?

Mme MARIBELLE PROVOST :

1860 Malheureusement, non, on n'a pas d'information là-dessus. Il aurait fallu ajouter bien trop de données à notre enquête. Il aurait fallu savoir c'est quoi les activités à proximité, c'est quoi -- ça prendrait une étude hydrogéologique pour chaque puits pour savoir à partir d'où l'eau s'infiltrer, l'eau de surface peut s'infiltrer. On n'a pas les moyens pour...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1865

Mais les sources de contamination que vous avez identifiées, c'est quoi? C'est des coliformes totaux? Des coliformes fécaux? Est-ce qu'il y a d'autres éléments que vous avez identifiés?

Mme MARIBELLE PROVOST :

1870

C'était principalement, ce qu'on a analysé, c'est la contamination bactériologique, donc coliformes totaux, coliformes fécaux. On n'a pas analysé d'autres paramètres.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1875

Des coliformes totaux, est-ce que ça rend malade?

Mme MARIBELLE PROVOST :

1880

Les coliformes totaux -- en fait, les coliformes totaux et les coliformes fécaux, quand on les analyse dans l'eau, c'est des indicateurs de contamination. Ça ne rend pas malade en soi. Mais, par exemple, quand on a des coliformes fécaux, c'est un indicateur qu'il peut y avoir de la matière fécale qui a entré en contact avec notre eau.

1885

Donc, avec la matière fécale vient souvent tout un lot de bactéries, parasites et virus qui peuvent affecter la santé. Donc, quand on a un indicateur de contamination fécale, on recommande de ne pas boire l'eau évidemment, mais on ne peut pas dire que ça rend malade automatiquement.

1890

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Vous recommandez de la faire bouillir à ce moment-là?

Mme MARIBELLE PROVOST :

1895

Oui, oui, on recommande de la faire bouillir puis, dans le cas d'un puits individuel, de désinfecter.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1900

Est-ce qu'il y a des moments de l'année où cela se produit davantage?

Mme MARIBELLE PROVOST :

1905

Oui. C'est durant l'été et principalement au printemps à la fonte des neiges, et pendant les grosses pluies fin juillet, début août. Finalement, c'est quand l'eau ruisselle beaucoup que ça a des chances de pénétrer dans notre puits.

1910

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1915

Monsieur Gobeil, je vous remercie.

M. GILLES GOBEIL :

1920

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1925

Monsieur Marc Champagne, relève agricole. Bonsoir!

M. MARC CHAMPAGNE :

1930

Bonsoir! Bien que la relève est toujours soucieuse de l'environnement puis on n'a rien nécessairement contre les normes environnementales, mais pour s'y conformer, présentement il faut que les entreprises agricoles déboursent beaucoup d'argent.

1935

Dans un contexte où nos marges de profit sur les entreprises agricoles sont de plus en plus faibles, il faut de plus en plus investir dans les normes de l'environnement pour un produit qui est toujours le même prix, nous autres, on se demande s'il va y avoir des manières d'aide directe au niveau des nouvelles entreprises agricoles concernant la relève pour les aider à se conformer aux règles de l'environnement, pour qu'elles puissent un jour s'établir et vivre de leur passion, l'agriculture.

LA PRÉSIDENTE :

1940

J'aurais le goût d'aller voir monsieur Robitaille de La Financière agricole pour nous dire ce qui est prévu pour la relève dans le cadre des programmes de La Financière.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1945

Au niveau de la Financière, il n'y a pas de programme de subvention directe, c'est davantage le ministère de l'Agriculture qui administre les programmes d'aide à la mise aux normes environnementales. Mais du côté de la Financière, il n'y a pas de subvention comme telle autre que l'aide à l'établissement qui pourrait être dédiée vers la mise aux normes environnementales. Mais c'est une partie minime par rapport aux coûts que peuvent engendrer de tels investissements.

1950

Peut-être à ce moment-là que mon collègue pourrait répondre à notre client.

1955

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Sanfaçon.

1960

M. DENIS SANFAÇON :

Merci, madame la présidente. J'ai présenté tout à l'heure un certain nombre d'informations concernant un programme qui s'appelle Prime-Vert et qui constitue l'essentiel du véhicule d'aide accordée par le ministère pour les entreprises agricoles.

1965

Ce n'est pas spécifique à la relève, c'est un programme général qui comporte plusieurs volets. Il y a un volet qui touche l'entreposage pour évidemment les bâtiments existants avant juin 93. Il y a un volet qui touche le traitement des fumiers, des lisiers. Il y a un volet qui touche l'accompagnement, les clubs-conseils en agroenvironnement. Il y a un volet qui touche aussi la réduction des risques de pollution diffuse.

1970

Alors, ces aides-là varient. Il y en a aussi pour les équipements, les rampes d'épandage pour diminuer les problématiques d'odeur et améliorer la précision de fertilisation. Alors, ces aides-là varient de 50 % dans le cas des équipements, 70 % à 90 % pour les structures d'entreposage.

1975

Il y a aussi une annonce qui a été faite par le ministre de l'Agriculture d'un plan d'accompagnement ferme par ferme pour aider toutes les entreprises agricoles à relever le défi des nouvelles normes environnementales de juin dernier, et ce plan-là comporte des investissements majeurs.

1980

Et il y a présentement un banc d'essai qui est en cours dans la Municipalité de Saints-Anges dans Chaudière-Appalaches. L'idée, c'est de faire un diagnostic ferme par ferme de sa situation. Alors, avec l'aide des bilans phosphore qui sont prévus à la réglementation, de définir avec le producteur les moyens de rencontrer les normes environnementales dans le temps, parce qu'il y a un échéancier et, par la suite, de mettre en oeuvre les divers volets du programme Prime-Vert pour aider le producteur à relever le défi, le cas échéant.

1985

Alors, je m'arrête là, je pense que ça fait un petit le tour de ce qui est prévu pour aider les entreprises agricoles.

1990

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

1995

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Je voudrais revenir du côté de la Financière. Pourriez-vous nous dire, vous avez mentionné qu'un programme existe pour la relève agricole, quel est le contenu du programme existant à l'heure actuelle?

2000

M. CLAUDE ROBITAILLE :

En fait, c'est le programme d'aide à l'établissement relié à la formation, qui peut être un montant de 20 000 \$ ou 30 000 \$ pour un jeune qui s'établit en agriculture. Et à même ces sommes-là, évidemment, si l'entreprise choisissait d'utiliser la totalité ou une partie de ces sommes-là pour compléter son investissement pour se rendre conforme aux nouvelles règles environnementales, l'utilisation de cette subvention-là pourrait être carrément dédiée à ces investissements-là.

2005

2010

LA PRÉSIDENTE :

Il s'agit d'une subvention et non pas d'un prêt.

2015

M. CLAUDE ROBITAILLE :

C'est une subvention, effectivement. Et peut-être pour ajouter à titre d'information, ce n'est pas spécifique à la relève mais c'est spécifique à toute entreprise qui a des besoins de financement pour compléter. Parce qu'on sait que la subvention ne couvre pas la totalité ou est versée par tranche. À l'intérieur des programmes de financement que la Financière dispose, on peut intervenir auprès des entreprises pour offrir le financement requis, soit du financement temporaire ou pour étaler sur une plus longue période les coûts réels que l'entreprise aura à assumer dans le cadre du financement du projet.

2020

LA PRÉSIDENTE :

2025

Monsieur Champagne.

M. MARC CHAMPAGNE :

2030

Ce qui me porte à apporter ma deuxième question. Étant donné qu'il n'y a rien de spécifique à la relève, considérant aussi que l'AQINAC, organisme qui représente les

2035 intégrateurs au Québec, contrôle 1 000 des 3 200 fermes porcines au Québec, qui produit 50 % de la production porcine au Québec, qui contrôle 85 % de l'abattage, s'il n'y a pas des programmes d'aide à la relève qui favorisent les entreprises à dimension humaine et familiale, qui va favoriser le développement de conformité environnementale, est-ce que le BAPE va prévoir ces mesures?

2040 Puis est-ce que, s'il n'y a pas ces mesures, ça va favoriser encore une démarche d'industries, lorsqu'on sait qu'en région, le monde se sont positionnés, qu'ils veulent avoir une agriculture porcine durable et familiale, et non par intégration d'entreprises de l'extérieur.

LA PRÉSIDENTE :

2045 Alors, vous me posez la question?

M. MARC CHAMPAGNE :

Oui.

2050 **LA PRÉSIDENTE :**

2055 Je ne peux pas présumer pour le moment de ce que nous concluons. Un peu comme vous, on est en train de faire le tour de la question puis on regarde l'ensemble de la situation. Puis lorsque vous lirez le rapport de la Commission, vous serez en mesure de voir ce qu'on recommande.

Monsieur Beauchamp.

2060 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2065 Oui. Je voudrais revenir à la Financière. C'est un problème important qui est soulevé là, celui des fermes familiales. Est-ce que vous modulez vos interventions ou vos aides en fonction de considération non seulement de départ de jeunes qui commencent mais aussi du caractère familial de la propriété?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2070 Alors, comme je le présentais à la Commission au début de novembre dernier, dans le cadre des différents produits que la Financière a à administrer, parlons d'abord du programme de financement. La limite maximale de 2 M\$ de prêt autorisé ou garanti par la Financière est une limite quant à la taille de l'entreprise qui peut bénéficier du programme, mais c'est surtout qu'à l'intérieur de ce programme de financement là, au moins 60 % des intérêts doivent être détenus par ceux et celles qui exploitent l'entreprise. Donc, les grandes entreprises ne sont pas admissibles ou n'ont pas accès à ce type de produit-là.

2075 Concernant les autres produits que la Financière administre et qui serait en lien avec la production porcine, exemple l'assurance-stabilisation du revenu agricole, à ce moment-là, c'est les propriétaires des porcs qui sont admissibles au programme d'assurance. Et par déduction, à ce moment-là, évidemment que le propriétaire des porcs, si on prend les intégrateurs qui sont les propriétaires des porcs, peuvent bénéficier des programmes d'assurance-stabilisation.

2080 Quant à l'autre programme qui est la nouveauté, le compte de stabilisation du revenu agricole qui, lui, est un compte individuel pour les entreprises pour gérer les variations du revenu, à ce moment-là, il y a des mécanismes qui limitent l'intervention ou la contribution de la Financière dans ce compte de stabilisation là, tenant compte de la taille de cette entreprise-là. Et c'est un concept qu'on appelle de ventes nettes admissibles, et, à ce moment-là, les ventes nettes admissibles viennent plafonner.

2090 Quand on a 500 000 \$ de ventes nettes admissibles pour un même individu, parce que là il y a des mécanismes qui nous permettent de rejoindre les individus, qu'ils soient dans une ou plusieurs entreprises, à ce moment-là la contrepartie de la Financière est décroissante. Elle passe de 6 %, 5 % et ainsi de suite, jusqu'à un minimum de 3 %. Alors, il y a des grilles qui sont dans nos brochures qui expliquent ces paliers-là au niveau de la contribution de la Financière.

2095

LA PRÉSIDENTE :

2100 J'aimerais revenir à monsieur Sanfaçon. Quand on parle de la relève agricole, on parle de qui? Est-ce qu'on parle du fils d'un producteur qui reprend l'activité de son père ou si on parle du fils de l'agriculteur qui se part lui-même une production agricole? J'aimerais peut-être que vous me définissiez un petit peu mieux ce que c'est la relève agricole.

M. DENIS SANFAÇON :

2105 Merci, madame la présidente. Ça peut être aussi des filles. En fait, la relève...

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon, je sais défendre à ma façon cette question-là.

2110

M. DENIS SANFAÇON :

Non, ce n'est pas une boutade, c'est que le phénomène s'accroît et on a une relève féminine de plus en plus présente, tout simplement.

2115

Souvent, c'est les enfants des agriculteurs. Ça peut être aussi des jeunes qui veulent partir en agriculture et qui ne sont pas nécessairement fils ou filles de producteurs agricoles. Les deux. Il y a des cours d'agriculture dans différentes institutions de niveau professionnel ou technique qui préparent ces jeunes-là à prendre des fermes.

2120

L'intérêt de la production porcine, puisque c'est peut-être là que vous voulez aborder la question sous l'angle de la relève, c'est que ce qu'on a vu dans les dernières années, c'est justement passablement le développement de la production porcine lié à l'établissement des jeunes sur des fermes qui n'étaient pas des fermes porcines, parce qu'il y avait là une possibilité que n'offrent pas nécessairement d'autres productions qui sont contingentées.

2125

Alors, quand des parents agriculteurs et agricultrices ont une relève pour prendre la suite, souvent le revenu familial ne permet pas nécessairement de faire vivre à la fois les parents et à la fois l'enfant qui veut s'établir. Et donc, il y avait nécessité souvent d'augmenter le revenu, donc d'augmenter la production de la ferme. Et la production porcine a été une occasion, parce qu'elle n'était pas contingentée, de favoriser justement l'établissement de la relève sur un grand nombre de fermes mixtes qu'on a au Québec.

2130

LA PRÉSIDENTE :

2135

Monsieur Robitaille, vous voulez rajouter quelque chose?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2140

Oui, madame la présidente. Dans le cadre des programmes administrés, tout à l'heure, on vous parlait du 20 000 \$ ou du 30 000 \$, il y a des critères d'admissibilité qui permettent un peu de définir à l'intérieur de nos programmes qu'est-ce qu'on entend par de la relève agricole.

2145

Donc, c'est une personne qui a entre 18 et 40 ans, qui fait de l'agriculture sa principale occupation, qui détient au moins 20 % des intérêts dans une entreprise agricole qui est rentable et qui a obtenu un certain niveau de formation. Et c'est ce qui détermine le 20 000 \$ ou le 30 000 \$.

2150

À titre d'exemple, quelqu'un, une personne qui détient un diplôme d'études professionnelles en agriculture pourrait être admissible, à ce moment-là en répondant à tous les

autres critères, à 20 000 \$. Si cette même personne-là a un diplôme d'études collégiales en agriculture, à ce moment-là c'est 30 000 \$. Et il y a différents équivalents qu'il est possible par des formations. Quelqu'un qui aurait un diplôme d'études secondaires seulement et d'autres formations pourrait éventuellement se qualifier.

2155

Mais c'est les critères qui nous permettent de définir, à l'intérieur des activités de la Financière, ce qui est une relève agricole. Et cette même personne-là permet, en plus de qualifier, à un rabais de cotisation pour l'ensemble de l'entreprise de 25 % de ses cotisations à l'ASRA pendant deux ans. C'est un autre incitatif.

2160

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Champagne.

2165

Monsieur Michel Robert, qui est producteur laitier et citoyen. Bonsoir.

M. MICHEL ROBERT :

Bonsoir, madame la présidente. Bienvenue au Témiscamingue!

2170

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Ce n'est pas ma première visite.

2175

M. MICHEL ROBERT :

Ce n'est pas la première?

LA PRÉSIDENTE :

2180

Non.

M. MICHEL ROBERT :

2185

C'est bien. Tantôt, on parlait de la rivière Blanche, qui était la rivière qui venait de l'Ontario. Moi, ma question touche beaucoup la communication interprovinciale puis l'homogénéité qu'il y a à travers le Canada au niveau des normes environnementales.

2190

Je voudrais savoir quelles sont les règles environnementales de l'Ontario, de l'Ouest, puis du reste du Canada, dans le fond. Puis en deuxième question, quelles sont les grandes différences et sont-elles plus sévères ou moins sévères ailleurs au Canada?

LA PRÉSIDENTE :

2195 Quand vous parlez des règles environnementales, c'est en rapport avec la production porcine ou..

M. MICHEL ROBERT :

2200 Porcine ou laitière ou... j'imagine que c'est...

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, production animale.

2205

M. MICHEL ROBERT :

Production animale.

2210

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

2215

Je n'ai pas avec moi toute cette information-là mais, demain, je pourrais tenter de faire une réponse, demain après-midi.

LA PRÉSIDENTE :

2220

Allez-vous être là demain après-midi, monsieur Robert?

M. MICHEL ROBERT :

2225

Avec la réponse que j'ai eue, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une autre question?

2230

M. MICHEL ROBERT :

Non, pas pour l'instant.

2235

LA PRÉSIDENTE :

Non, d'accord, parfait. Alors, à demain après-midi.

Monsieur Pierre Rivard, qui est ingénieur agronome et consultant.

2240

M. PIERRE RIVARD :

Bonsoir à tous!

2245

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

2250

M. PIERRE RIVARD :

Bonsoir, madame la présidente. Première question. Dans le nouveau règlement du ministère de l'Environnement sur les activités agricoles, on y traite de transformation du fumier. Ma question est: est-ce qu'il y a des types de transformation qui sont acceptés présentement par le ministère de l'Environnement pour toute demande de nouvelle production, principalement en production porcine?

2255

LA PRÉSIDENTE :

Alors, c'est monsieur Bouchard?

2260

M. PIERRE FORTIN :

Oui. Est-ce que vous pourriez cependant répéter votre question pour qu'on puisse bien y répondre?

2265

M. PIERRE RIVARD :

Bon, lorsqu'on parle de traitement des fumiers pour toute demande de nouvelle production en production porcine, toute nouvelle demande de certificat d'autorisation, est-ce qu'il y a des traitements de fumier qui sont maintenant acceptés par l'environnement? Si oui, quels sont-ils ces types de traitement?

2270

LA PRÉSIDENTE :

Sur la base du nouveau Règlement sur les exploitations agricoles?

2275

M. PIERRE RIVARD :

Oui.

2280

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça, on prévoit, je crois dans ce règlement-là, la transformation des fumiers. Je vous laisse aller monsieur Bouchard.

2285

M. SERGE BOUCHARD :

Merci, madame la présidente. J'ai eu l'occasion, lors d'un colloque à Amos la semaine dernière, de faire un peu une présentation là-dessus et de reprendre beaucoup d'éléments qui avaient été présentés par monsieur Gaétan Gingras lors des audiences à Sainte-Marie.

2290

Au niveau du règlement, il faut bien faire la distinction, on parle, dans le cadre des mesures transitoires, de traitement complet. Pour l'instant, le traitement complet, le seul axe comme tel, c'est un compostage avec une transformation des produits en granules et une qualité du compost, un compost mature qui atteint en fait ce que le BNQ, le Bureau de normalisation du Québec considère comme un compost mature.

2295

Ce n'est pas évidemment une technologie qui est très répandue au Québec. Il y a quelques cas, un à ma connaissance. Je ne voudrais pas dire qu'il est le seul, il y en a peut-être d'autres, mais ce n'est pas quelque chose qui est très répandu.

2300

On comprendra que le traitement complet, par exemple, ne s'applique que dans le cadre des mesures transitoires, donc la possibilité de faire du développement de production porcine dans certaines situations très particulières, donc des nouveaux projets à l'extérieur des zones d'activités limitées.

2305

Monsieur Roy, tout à l'heure, a précisé que dans la région Abitibi-Témiscamingue, il y a la Ville de Val d'Or, les deux municipalités de Fugèreville et Laverlochère. Donc, dans ces trois municipalités-là, un nouveau projet, un nouveau site d'élevage de porc est interdit par le règlement. Dans toutes les autres municipalités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, un nouveau site serait permis à condition que l'ensemble des fumiers subisse un traitement complet. Selon cette méthode-là de compostage, on comprend que ce serait une exploitation de porc sur fumier sur litière.

2310

Le règlement prévoit aussi qu'à la fin des mesures transitoires, qui se termineront dans à peu près 13 mois ou 19 mois à partir d'aujourd'hui, le traitement, sans le spécifier de traitement complet, sera un axe possible. Donc, il pourra y avoir épandage sur des sols en propriété, en location ou en entente, le traitement ou, bon, l'ajustement de cheptel éventuellement.

2315

Si on parle de ces types de traitement là qui peuvent être partiels, ce que monsieur Gingras du ministère de l'Agriculture avait présenté à Sainte-Marie, actuellement il y a sept types de traitement à la ferme qui font l'objet de vitrine technologique et deux sites de traitement régional. Vous m'excuserez, je me souviens du principe d'AGRIOR qui est déjà installé dans Chaudière-Appalaches, il y en a un autre dont malheureusement j'ai oublié le nom.

2320

2325

Ces éléments-là font l'objet d'études grandeur réelle dans des vraies fermes. Et les promoteurs, donc les gens qui ont développé ces concepts-là, travaillent actuellement à valider l'information tant du côté technique que du côté économique. Et comme monsieur Gingras l'avait mentionné lors de sa présentation, d'ici quelques mois ou au plus tard dans un an, les rapports finaux seront disponibles. Et à ce moment-là, ça sera possible de voir si certains de ces types de traitement là peuvent être avantageusement utilisés dans le cadre du développement d'une production agricole quelconque ou pour solutionner des problèmes de ceux qui manquent de superficies d'épandage.

2330

2335

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

2340

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Ma question s'adresse à la personne qui représente le secteur forestier ici.

2345

Quand on parle d'élevage sur litière, généralement, on se réfère à l'utilisation de sous-produits de l'industrie forestière pour constituer la litière. Évidemment, on peut utiliser de la paille aussi mais principalement, généralement, les gens se réfèrent à des sous-produits de l'industrie forestière.

2350

Est-ce que dans la région, si le secteur agricole avait besoin de requérir à des sous-produits de l'industrie forestière pour les fins de litière, est-ce qu'il y a disponibilité de ces sous-produits dans la région ici?

2355

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dufault.

M. DANIEL DUFAULT :

Oui, il en existe, nous avons plusieurs usines forestières.

2360 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Oui, mais au Lac Saint-Jean, il y a beaucoup d'usines forestières, beaucoup de bois aussi, et les spécialistes du domaine nous ont dit: les sous-produits forestiers sont déjà tous utilisés par des usines de fabrication de panneaux gaufrés et d'autres produits qui utilisent les sous-produits forestiers.

Alors, ma question est: on sait que vous avez de la forêt et des usines forestières, mais est-ce qu'il y a un marché où un agriculteur pourrait acheter des sous-produits.

2370 **M. DANIEL DUFAULT :**

Au niveau des sous-produits de la forêt, c'est un marché libre, ça dépend toujours de l'offre et de la demande. Il n'y a pas d'approvisionnement garanti comme tel.

2375 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2380

Si vous me le permettez, madame la présidente, monsieur Rivard me donne l'opportunité de poser une question au ministère de l'Agriculture aussi en ce qui concerne la gestion actuelle des déjections porcines.

2385

Vous nous avez donné un portrait au niveau des normes de porc, etc., mais de quelle façon sont gérées les déjections actuellement? Sous forme liquide? Sous forme -- et je pense que ça pourrait peut-être nous donner l'information intéressante pour les spécificités de la région, ici, par rapport à d'autres régions au Québec.

2390 **M. DENIS SANFAÇON :**

Au Québec, madame la présidente, les déjections des porcs sont sous forme liquide dans 99 point quelque chose. Et dans la région, c'est aussi sous forme liquide que les déjections sont gérées.

2395

Peut-être un élément d'information par rapport à la question précédente qui était posée. On a une alternative en entreposage étanche chez les bovins de boucherie, qu'on appelle le logement minimal, et qui peut se faire souvent en utilisant un lit de litière de copeaux à l'extérieur.

2400

Je ne sais pas comment c'est présentement dans la région, mais je me souviens, pour être venu l'an dernier ou il y a deux ans, qu'on avait un petit peu de difficulté dans certains cas en termes d'approvisionnement pour ces éleveurs-là qui voulaient construire des sites de logement minimal à l'extérieur. Alors, je ne sais pas si la situation est corrigée ou si l'approvisionnement est encore là.

2405

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Une autre question, madame la présidente. Vous nous dites que les lisiers sont utilisés, c'est-à-dire qu'on utilise surtout la gestion sous forme liquide. Mais lorsqu'on regarde les programmes en ce qui concerne la production porcine, aucune unité d'entreposage n'a été subventionnée. Est-ce que ça veut dire que toutes ces unités-là qui se sont construites, il n'y en a pas un grand nombre, mais les unités qui se sont construites depuis 1997 ont des entreposages étanches et de quel type?

2410

2415

M. DENIS SANFAÇON :

Tous les producteurs qui construisent, par exemple, un élevage ou qui veulent démarrer un élevage et qui doivent donc se conformer à la réglementation, depuis 1993, bien qu'il n'y ait pas d'aide financière directe à la construction de structure d'entreposage, sont tenus de construire une structure d'entreposage.

2420

Alors, tous les bâtiments autorisés postérieurement à juin 93, les structures sont construites même s'il n'y a pas d'aide directement de Prime-Vert. Par contre, ça fait partie du projet total qui peut être soumis à un financement via la Financière agricole.

2425

Je ne sais pas si je répons à votre question?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Pas tout à fait. Parce que vous nous avez mentionné qu'aucune aide financière n'a été accordée aux entreprises porcines entre 1997 et 2002, et je suppose que certaines entreprises se sont construites depuis ce temps-là. Du moins, on a vu les certificats d'autorisation. Comment ont-ils construit leurs structures d'entreposage étanches s'ils fonctionnent avec des lisiers?

2430

2435

M. DENIS SANFAÇON :

Ils ont construit leurs structures d'entreposage comme...

2440

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

À leurs frais?

2445 **M. DENIS SANFAÇON :**

À leurs frais, avec l'aide de la Financière agricole en termes de financement. Ça fait partie du projet total, qu'il peut bénéficier d'une aide financière en termes de financement agricole. Mais il n'y a pas d'aide qui est versée au producteur, peu importe là, ce n'est pas
2450 spécifique au producteur de porc, pour tout bâtiment construit postérieurement à juin 93.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Mais excusez-moi, je parle de 1997 à 2002. Normalement, ces unités-là qui se sont
2455 construites pour l'entreposage des lisiers recevaient une subvention? Non?

LA PRÉSIDENTE :

Je pense qu'il y a une incompréhension sur la date de fin de l'application du programme.
2460

M. DENIS SANFAÇON :

Ce qui fait l'objet d'une aide financière, ce sont les entreprises qui doivent entreposer leurs déjections animales mais qui étaient là à l'entrée en vigueur des obligations, qui étaient là
2465 avant que le ministère s'occupe du programme d'aide, donc avant juin 93.

Toutes celles qui sont postérieures à ça sont assujetties à un entreposage étanche. Elles doivent construire leurs structures d'entreposage mais ne bénéficient pas de l'aide financière du ministère dans le cadre de Prime-Vert, elles bénéficient d'un financement agricole
2470 via la Financière agricole.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Très clair, merci.
2475

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et est-ce qu'il s'agit de structures en béton ou s'il s'agit d'autres types de structures?

2480 **M. DENIS SANFAÇON :**

C'est en béton. Je ne me souviens plus du pourcentage, peut-être qu'on a une lagune ou deux lagunes argileuses, mais essentiellement c'est béton.

2485 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Il n'y a pas de pratique généralisée de lagune.

2490 **M. DENIS SANFAÇON :**

Non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2495 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Rivard, vous avez une autre question?

2500

M. PIERRE RIVARD :

2505 Oui. Monsieur Roy, lors de sa présentation, a parlé de quatre plaintes qui concernaient la production porcine. Est-ce qu'on pourrait avoir plus de détail sur ces plaintes-là? Est-ce qu'elles sont liées à des problèmes d'odeur, de pollution ou de tout autre problème qui concerne le ministère de l'Environnement?

LA PRÉSIDENTE :

2510 Monsieur Roy va nous donner une réponse. On va lui laisser le temps de trouver la réponse.

M. PIERRE FORTIN :

2515 En attendant la réponse de monsieur Roy, moi, j'ajouterais en complément d'information qu'on avait le programme d'aide à l'amélioration de gestion des fumiers. De 88 à 93, le ministère de l'Environnement, qui subventionnait à l'époque les fosses à fumier, avait subventionné, subvention totale de 62 M\$, et la moitié ou près de la moitié, 37.2 M\$ ont été accordés au projet de suidés. Donc, c'est pour dire qu'à ce moment-là, les fosses ont été toutes financées dans le début de ces années-là, à ce moment-là.

2520

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est pour l'ensemble du Québec vos données?

2525

M. PIERRE FORTIN :

Ça, c'était pour l'ensemble du Québec que je donne ces chiffres-là. Donc, les fosses ont été construites.

2530

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

2535

M. PIERRE FORTIN :

Je passerais la parole à monsieur Roy.

LA PRÉSIDENTE :

2540

Monsieur Roy, qu'en est-il des plaintes?

M. JOCELYN ROY :

2545

Oui, bien, c'est quatre plaintes. D'abord, dans un cas, on référerait à une plainte à l'endroit d'une porcherie illégale. Le résultat final, c'est qu'il y a eu cessation des activités suite à des avis d'infraction et des actions du ministère de l'Environnement.

2550

Dans un autre cas, c'était une contestation écrite d'un certificat d'autorisation délivré. Et il y a eu une lettre réponse, mais le certificat d'autorisation avait été délivré conformément à la loi et à la réglementation.

2555

Dans deux autres cas, c'est des plaintes verbales concernant les épandages de lisier présumés hors norme. Il y a eu inspection, mais les inspections n'ont pas permis de démontrer qu'il y avait eu épandage hors norme et tout ça. Donc, il y a eu des lettres de rappel à l'effet -- enfin, pour expliquer les normes, les règles du jeu et tout ça. Alors...

LA PRÉSIDENTE :

2560

D'accord. Ces informations sont contenues dans les portraits régionaux qui ont été déposés ce soir par les ministères, notamment dans celui du ministère de l'Environnement. Vous allez pouvoir le voir.

2565

C'est à quelle page, monsieur Roy?

M. JOCELYN ROY :

C'est à la page 23.

2570 **M. PIERRE RIVARD :**

Est-ce que je peux me permettre une troisième question?

2575 **LA PRÉSIDENTE :**

Non.

2580 **M. PIERRE RIVARD :**

C'est pour demain.

LA PRÉSIDENTE :

2585 C'est dommage. Je vous propose une pause d'une dizaine de minutes; après quoi, on revient avec les personnes inscrites au registre.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

2590 (REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'invite maintenant monsieur Pierre Gauthier du Syndicat de la relève agricole.

2595 Et pendant que monsieur Gauthier s'installe, monsieur Fortin, vous avez une réponse à fournir?

M. PIERRE FORTIN :

2600 J'ai certains éléments de réponse par rapport à la question qui a été posée tout à l'heure concernant la réglementation d'Ontario, dans l'est et dans l'ouest. J'ai deux éléments.

2605 Premièrement, monsieur Guy Debailleul, qui est professeur à l'Université Laval, nous a fait une conférence en thématique, il nous a présenté différents pays et il a comparé le Québec par rapport à la réglementation. Puis il faudrait aller consulter sa présentation comme telle et les tableaux. Mais en résumé, lorsqu'il comparait le Québec, il disait le Québec n'est pas nécessairement plus sévère, la comparaison dépendait de plusieurs facteurs.

2610 Et on m'informe aussi qu'il y a un comité pancanadien, qui est parrainé par la Canadian Standard Association, la CSA, qui a rassemblé dans un rapport, qui a fait l'étude de la

comparaison de la sévérité des règlements d'une province à l'autre et, je pense, de certains pays. Donc, peut-être qu'on pourrait bénéficier de leurs recherches à eux, leur demander de déposer leur rapport.

2615 **LA PRÉSIDENTE :**

Certainement.

2620 **M. PIERRE FORTIN :**

Donc, ça pourrait répondre peut-être au besoin de la Commission.

LA PRÉSIDENTE :

2625 D'accord. Peut-être pour informer monsieur Robert qui avait posé cette question, monsieur Debailleul a donné cette conférence dans le cadre des travaux de la Commission, c'était le 11 novembre, si je me rappelle bien, en soirée. Alors, en consultant les verbatims, vous pourriez avoir partie de l'information.

2630 Mais monsieur Fortin, est-ce que je comprends que vous allez quand même revenir demain avec des éléments de réponse?

M. PIERRE FORTIN :

2635 Bien, madame la présidente, on n'a pas plus d'information que ça pour l'instant. Donc, c'est pour ça que je suggère peut-être de bénéficier des enseignements de ces deux pistes-là.

LA PRÉSIDENTE :

2640 C'est bien. Ça ne veut pas dire que la question ne sera pas reposée au cours de cette audience.

Alors, c'est votre tour, monsieur Gauthier. Bonsoir!

M. PIERRE GAUTHIER :

2645 Bonsoir! Moi, je me demandais -- je suis de la relève agricole, comme vous l'avez dit. On sait que de nos jours, le coût d'établissement d'un jeune en agriculture, c'est exorbitant, dans le fond, et puis on peut penser, on peut anticiper des renforcements des lois sur le contrôle de la pollution agricole, ce qui fait rajouter encore au coût de la facture. Je me demandais quel avenir on prévoit aux jeunes qui veulent s'établir en agriculture, qui sortent des écoles comme on disait tantôt? Qu'est-ce qui est tangible à eux autres pour les aider à démarrer en agriculture et à développer l'agriculture de demain, tout en respectant l'environnement et en valorisant le métier d'agriculteur?

2650

2655 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est une bonne question.
Monsieur Sanfaçon.

2660 **M. DENIS SANFAÇON :**

Madame la présidente, j'aimerais, si vous permettez, tantôt je vous ai peut-être induite involontairement en erreur concernant les lagunes. La région ici est probablement l'endroit où on trouve le plus de lagunes en sol, qu'on vient de m'apprendre. Par contre...

2665

LA PRÉSIDENTE :

C'est ce que j'avais lu, il me semble, dans vos documents.

2670 **M. DENIS SANFAÇON :**

C'est ça. Par contre, au niveau de l'ensemble du territoire québécois, c'est évidemment des systèmes en béton.

2675

Ceci dit, je ne sais pas, il n'y a pas de, comme je mentionnais tout à l'heure par rapport à la relève, il n'y a de programme spécifique au ministère. Il y a un petit peu des choses qui ont été présentées tantôt par mon collègue de la Financière pour la relève agricole.

LA PRÉSIDENTE :

2680

Mais est-ce que les statistiques dont dispose votre ministère peuvent permettre de voir s'il y a une progression ou une régression de l'arrivée de nouveaux producteurs agricoles, ceux qu'on peut qualifier de relève agricole? Monsieur Sanfaçon.

2685 **M. DENIS SANFAÇON :**

On a probablement des statistiques sur la relève, mais j'avoue que je n'avais pas pensé à celle-là. Je ne l'ai pas avec moi, je n'ai pas d'information spécifique à la relève.

2690 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous pardonne pour ce soir.

M. DENIS SANFAÇON :

2695

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

2700 Mais vous seriez en mesure de peut-être nous donner cette information-là?

M. DENIS SANFAÇON :

2705 Oui, effectivement. Et peut-être aussi madame Charland pourrait parler des groupes de relève dans les régions.

LA PRÉSIDENTE :

2710 Oui.

Mme LINE CHARLAND :

2715 En fait, ce n'est pas de l'aide qui est apportée directement à chaque entreprise, mais les jeunes de la relève peuvent se regrouper dans des groupes de relève et être supportés dans des projets que ces regroupements-là présentent.

LA PRÉSIDENTE :

2720 D'accord. Puis ces groupes de relève là, c'est quoi exactement?

Mme LINE CHARLAND :

2725 C'est des regroupements de jeunes qui se rencontrent pour se donner des outils communs, dans le fond, pour échanger sur leurs difficultés, sur les moyens qu'ils ont trouvés pour les solutionner. Et ils peuvent faire des projets qui sont de la formation par des voyages, des visites sur d'autres entreprises à l'extérieur, rencontrer des experts.

LA PRÉSIDENTE :

2730 Est-ce qu'ils ont un support financier ou si c'est...

Mme LINE CHARLAND :

2735 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

2740 **Mme LINE CHARLAND :**

Mais sauf que le support financier est accordé selon le projet présenté. Ce n'est pas un montant d'aide qui est accordé et que le groupe peut utiliser indépendamment d'avoir présenté le projet précisément.

2745

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Et un projet, ça peut être, par exemple, d'aller visiter...

2750

Mme LINE CHARLAND :

Oui, ça peut être un voyage qui, lors d'une activité, finalement permet en même temps de jumeler des visites d'entreprise chez des producteurs de production qui ont des technologies, qu'eux veulent voir et avec lesquelles ils veulent échanger avec les producteurs qui les appliquent déjà.

2755

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Et cette aide, elle est fournie par le ministère de l'Agriculture?

2760

Mme LINE CHARLAND :

Oui.

2765

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

2770

Mme LINE CHARLAND :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2775 Oui, monsieur Robitaille?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2780 Alors, madame la présidente, j'ai ici sous les yeux des données statistiques sur les subventions à l'établissement qui ont été versées au cours des dernières années et, parallèlement à ça, qu'est-ce qui a été versé dans le secteur porcin. Et grosso modo, dans les cinq dernières années, c'est environ 10 % les aides à l'établissement qui ont été versées pour des entreprises dont la production principale était la production porcine. C'est dans les mêmes proportions qu'on a au niveau de nos interventions dans le financement, qui est environ 10 %.

2785 En termes de chiffres, ce que ça veut dire, je vous donne l'année 2000 et 2001, il y a eu 402 aides à l'établissement, dont 42 en production porcine. L'année précédente, 323, dont 31 en production porcine. La dernière année, on n'a pas le 10 %, on a 7 %, ce qui représente 21 sur 282 aides à l'établissement autorisées.

2790

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

2795 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2800 Vous avez bien dit: *ont été versées à des entreprises dont la production principale était la production porcine.+ Comme on nous a expliqué, souvent, un jeune va démarrer en production porcine dans une famille, par exemple, qui va être en production laitière, et qui va démarrer une autre unité à l'intérieur de la même entreprise en production porcine. À ce moment-là, elle ne se retrouve pas dans les données que vous venez de nous donner là. Est-ce qu'il y aurait moyen de cerner cette situation-là aussi?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2805

2810 Je vais vérifier si c'est possible d'interroger nos données statistiques, parce que ça devient à ce moment-là une production secondaire et parfois même une production tertiaire, parce que l'entreprise est laitière et fait de la grande culture, et la production porcine est la troisième activité. On va vérifier et d'ici, espérons-le, peut-être demain dans la journée ou demain soir être en mesure de vous fournir l'information. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2815 Et ce qui était, en fait, l'objet de ma question, c'était de voir un peu la progression de l'arrivée de la relève.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2820 Bien, écoutez, dans les dernières années, si on prend les chiffres X on pourrait vous faire une moyenne, mais je vous donne les chiffres, grosso modo X en production porcine, on avait 40... excusez, le nombre d'établissements. On a eu une année quand même plus importante, qui est l'année 97-98, avec 40 établissements. Mais l'année précédente, c'était 23, 21, 31, 42. On voit que ça évolue. Et c'est variable, dépendamment de la nature des projets qui sont présentés.

2825

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

2830 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Simplement une petite remarque. C'est que ce genre de questions sont à la frontière mais sont en même temps intégrées dans la fameuse question des modèles de développement, au fond.

2835

La question que pose monsieur, c'est un jeune, a-t-il une chance de s'établir ou si les règles du marché et de la transformation du milieu agricole font que la capitalisation est telle qu'un jeune n'a pas de chance, à moins qu'il s'intègre. Et quel est le modèle qui est sous-jacent là-dessus. Je pense qu'il y a là des questions de fond, des questions d'horizon de la problématique qui est derrière ça.

2840

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2845 C'est une très bonne question et je pense que ça mériterait probablement même -- peut-être pas l'équivalent d'un BAPE sur les établissements en agriculture, mais, en tout cas, c'est un dossier qui est grandement préoccupant. Je comprends très bien les préoccupations de notre invité, notre participant. Mais c'est un débat qui est très large et je ne pense pas être en mesure de discourir sur ce sujet-là ce soir.

2850 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Je me réjouis que vous souhaitez déjà un autre BAPE. Alors, merci.

LA PRÉSIDENTE :

2855

Monsieur Sanfaçon, vous vouliez ajouter?

M. DENIS SANFAÇON :

2860

Un élément d'information, madame la présidente. Le capital moyen d'une entreprise porcine au Québec, de mémoire, c'est 1,1 M\$. Et si on compare ça à la production laitière, c'est à peu près l'équivalent juste du prix du quota pour une quarantaine de vaches. Alors, souvent, le capital requis en production porcine est inférieur, en tout cas par rapport à la production laitière.

2865

LA PRÉSIDENTE :

Une autre question, monsieur?

2870

M. PIERRE GAUTHIER :

Je ne sais pas s'il y a quelqu'un qui va pouvoir me répondre, mais le gouvernement provincial...

2875

LA PRÉSIDENTE :

Il faut être patient.

M. PIERRE GAUTHIER :

2880

Oui, je sais, mais je ne sais pas si les personnes ici vont -- sont compétentes, je n'oserais pas dire.

2885

Considérant le problème de l'exode des jeunes en région, le milieu agricole, bien, c'est une bonne façon de retenir les jeunes ici, au Témiscamingue surtout, ça et les forêts. Le gouvernement s'est doté d'une stratégie jeunesse, puis je ne sais pas s'ils vont considérer ces facteurs-là pour aider justement l'établissement de jeunes en agriculture au Témiscamingue ou dans les régions qui ne cessent de se vider finalement.

2890

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y a une stratégie au ministère de l'Agriculture pour encourager la rétention des jeunes dans les régions, mais dans le secteur de l'agriculture? Monsieur Sanfaçon.

2895 **M. DENIS SANFAÇON :**

Mes connaissances sur cet élément-là sont limitées. Je sais que le ministère était présent au Sommet sur la jeunesse, je sais qu'il y a un plan d'action pour la jeunesse. Maintenant, je ne suis pas en mesure de vous en entretenir ce soir.

2900

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'il y aurait moyen, s'il y a des éléments d'information qui pourraient être utiles à la Commission, que vous nous les transmettiez ultérieurement?

2905

M. DENIS SANFAÇON :

Oui, madame la présidente.

2910

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. PIERRE GAUTHIER :

2915

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2920

Voilà, merci.

Monsieur Jacques Gélinas, citoyen. Bonsoir, monsieur Gélinas.

M. JACQUES GÉLINAS :

2925

Bonsoir, madame la présidente. Mes deux questions vont porter sur les méthodes d'élevage du porc soit sur litière ou sur lattes. Je veux avoir le point de vue du ministère de l'Environnement sur l'émission des gaz à effet de serre. Quelle est, selon vous, la meilleure méthode d'élevage du porc, d'une part l'élevage sur litière ou d'autre part l'élevage sur lattes?

2930

LA PRÉSIDENTE :

Sur lisier?

2935 **M. JACQUES GÉLINAS :**

Sur lattes.

2940 **LA PRÉSIDENTE :**

Sur lattes, donc sur lisier, d'accord.

2945 **M. JACQUES GÉLINAS :**

Ou sur litière.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2950 Alors, monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

2955 Comment je pourrais dire ça. Si c'est bien géré, une méthode équivaut à l'autre, la méthode de gestion des déjections animales. Si l'établissement est sur lisier, si la fosse est étanche, si elle est bien épandue, au bon moment, avec la bonne dose, c'est environnementalement correct. Sur litière, si c'est mal géré, ce n'est pas nécessairement -- ça dépend du mode de gestion et du type d'entreprise comme telle.

2960 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp.

2965 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui. Essayons d'être un peu plus spécifique, la question étant posée en ce qui concerne les gaz à effet de serre. Rappelez-moi le processus de la litière. Normalement, il y a une transformation, ça fait un compost.

2970 Quel est le dégagement, en termes d'effet de serre, dans le cas de la litière, par exemple? Pouvez-vous m'expliquer ça un petit peu?

M. PIERRE FORTIN :

2975 Non. Moi personnellement, je ne serais pas capable. Je vais regarder ceux qui m'entourent.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2980 Avez-vous un de vos grands experts derrière vous qui peut faire ça?

M. PIERRE FORTIN :

2985 Est-ce que du côté du...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Alors, l'expertise vient de l'autre côté de la table?

2990 **M. PIERRE FORTIN :**

Oui, c'est ça. C'est peut-être du ministère de l'Agriculture.

LA PRÉSIDENTE :

2995 On va finir par comprendre. Allez-y.

M. DENIS SANFAÇON :

3000 Merci, madame la présidente. Juste rappeler peut-être la conférence de Sylvain Pigeon, où on nous disait qu'il y a une augmentation d'azote volatilisé sous forme de N₂O, qui est un gaz à effet de serre dans les élevages sur litière. C'est un phénomène qu'on ne retrouve pas pour les élevages sur lisier. Les pertes d'azote sont augmentées d'à peu près 50 % par rapport à la gestion liquide usuelle.

3005

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

3010 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Peut-être pour continuer un peu. En ce qui concerne le lisier, cette fois-là, quel gaz à effet de serre on va retrouver?

3015 On a les gaz à effet de serre avec la litière, qui est sous forme de N₂O. Mais avec le lisier, je suppose qu'on retrouve autre chose, donc davantage de méthane peut-être? Est-ce qu'on pourrait peut-être avoir un peu une comparaison entre les deux à ce moment-là, en termes de quantité totale d'effet gaz à effet de serre?

3020 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y, monsieur Sanfaçon. Quand un de mes collègues pose des questions, vous pouvez y aller, je n'ai pas besoin de vous donner la permission.

3025 **M. DENIS SANFAÇON :**

Merci, madame la présidente. Je n'ai pas tous les chiffres de chacun des composants. Il faudrait peut-être le faire en équivalent CO₂ ou quelque chose comme ça. Mais ce qu'on sait, c'est qu'il y a une perte d'environ 55 % de l'azote total au bâtiment dans le cas de la litière, comparé à 25 % peut-être dans le cas du lisier. Alors, ça donne une idée des pertes liées à l'azote sous différentes formes, méthane, NH₃, etc.

3030

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Est-ce que vous savez si quelqu'un peut nous trouver une réponse à cette question au MAPAQ, peut-être à l'IRDA ou quelque chose?

3035

M. DENIS SANFAÇON :

Nous allons vérifier, madame la présidente.

3040

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

3045

Monsieur Gélinas.

M. JACQUES GÉLINAS :

Maintenant, au niveau de l'épandage des fumiers, laquelle des deux méthodes est recommandée par le ministère de l'Environnement? La méthode litière ou sur lattes?

3050

LA PRÉSIDENTE :

Pour l'épandage?

3055

M. JACQUES GÉLINAS :

Oui. Au niveau de la pollution, est-ce que ça pollue plus...

3060 **LA PRÉSIDENTE :**

Ah! d'accord, est-ce que le lisier est plus polluant que le fumier solide.

3065 **M. JACQUES GÉLINAS :**

Oui.

3070 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon.

3075 **M. DENIS SANFAÇON :**

Non.

LA PRÉSIDENTE :

Non? Alors, monsieur Fortin.

3080 **M. PIERRE FORTIN :**

3085 Comme je le disais tantôt, ça dépend toujours de la façon avec laquelle c'est fait, puis du moment, la date que c'est fait, puis de la dose que c'est fait en fonction de la toponymie du sol, etc. Donc, on n'a pas une recommandation spécifique pour un épandage de lisier ou un épandage sur litière.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous êtes indifférents que ce soit une forme ou l'autre.

3090 **M. PIERRE FORTIN :**

3095 Nous, ce qui est important, c'est le résultat. Donc, est-ce que le résultat donne un entreposage étanche qui protège l'environnement? C'est ça qu'on essaie de mesurer.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais la question de monsieur, c'est en rapport à l'épandage.

3100 **M. PIERRE FORTIN :**

L'épandage. Est-ce que la bonne dose est mise sur les champs? Au moment propice? Donc, on mesure le résultat.

3105 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Elle est posée par rapport à l'air et non pas par rapport à l'eau. Elle est posée en fonction d'effet de serre. Vous êtes toujours en effet de serre, vous?

3110 **M. PIERRE FORTIN :**

L'épandage...

M. JACQUES GÉLINAS :

3115

Laquelle des deux méthodes est la moins polluante, autrement dit.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3120

Globalement...

M. JACQUES GÉLINAS :

Globalement.

3125

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

... ou liée à l'effet de serre?

3130 **M. JACQUES GÉLINAS :**

À l'effet de serre, parce que la première question parlait de l'effet de serre. Laquelle des deux est plus polluante à produire et, ensuite, la plus polluante à épandre.

3135 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, en termes d'odeur. Est-ce qu'on peut penser que c'est en termes d'odeur ou en termes de gaz?

3140 **M. JACQUES GÉLINAS :**

L'effet de serre, c'est au niveau des gaz.

3145 **LA PRÉSIDENTE :**

Des gaz, parfait.

M. PIERRE FORTIN :
3150

Nous, on n'a aucune donnée qui permet de répondre à cette question-là, au ministère.

LA PRÉSIDENTE :
3155

Et monsieur Sanfaçon, vous n'en avez pas plus à l'Agriculture mais vous allez faire la recherche? Vous nous avez dit tantôt que vous alliez essayer de voir quels sont les écarts en termes de gaz.

M. DENIS SANFAÇON :
3160

Oui, madame la présidente, on peut regarder, non seulement au niveau de la production mais également au niveau de l'épandage, s'il y a une différence. On peut faire une recherche là-dessus et revenir parce qu'on n'a pas l'information présentement.

LA PRÉSIDENTE :
3165

Parfait.
Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :
3170

Madame la présidente, je ne sais pas si je pourrais aider un peu en dirigeant monsieur Sanfaçon vers Agriculture Canada, station de Sainte-Foy, sur laquelle beaucoup de personnes ont travaillé au niveau des gaz à effet de serre lors de l'épandage, entre autres monsieur Rochette.

3175 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Gélinas?

3180 **M. JACQUES GÉLINAS :**

Ça complète.

3185 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça complète vos deux questions?

3190 **M. JACQUES GÉLINAS :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Puis on va aller chercher l'information.

3195 **M. JACQUES GÉLINAS :**

Merci beaucoup. Merci, madame la présidente.

3200 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Madame Édith Lafond, qui est productrice agricole. J'imagine que vous êtes de la relève?

3205 **Mme ÉDITH LAFOND :**

J'étais de la relève. Bonjour, madame Boucher. Bonjour à tous!

3210 Alors, ma question est la suivante: est-ce que vous pouvez nous parler des investissements réalisés par les productrices et les producteurs de l'Abitibi-Témiscamingue au cours des dernières années pour protéger davantage l'environnement.

3215 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3220 Merci, madame la présidente. Tout à l'heure, quand j'ai fait la présentation, je faisais état des aides du ministère et je vous mentionnais que ça équivaut, dépendant du volet du programme, entre 50 et 70, et parfois 90 % du coût total du projet.

3225 Alors, si on regarde au niveau des -- de façon générale, je ne sais pas si on parle des producteurs de porc ou de l'ensemble des producteurs de la région?

Mme ÉDITH LAFOND :

3230 Oui, l'ensemble, s'il vous plaît.

M. DENIS SANFAÇON :

3235 L'ensemble? Alors quand on pense, par exemple, à 4,1 M\$ en structures d'entreposage, bien, si on peut faire une règle de 3, ce 4 M\$ là représente environ 70 %. Donc, les producteurs ont mis 30 %, donc, ça fait à peu près 1 M\$ et quelque.

3240 Si on regarde au niveau des équipements d'épandage, bien, le 29 580 \$ équivaut, parce que c'est moitié-moitié, c'est 50-50, donc 29 580 \$ également de dépenses pour les producteurs.

3245 Et si on regarde au niveau des clubs-conseils en agroenvironnement, les producteurs mettent au moins l'équivalent du ministère, donc qui est de 145 568 \$. Donc on peut dire à peu près 150 000 \$ si on fait un chiffre rond. 150 000 \$ plus 30 000 \$: 180 000 \$, plus 1.25 M\$, bon, on est à peu près à 1,4 M\$ depuis 1997.

LA PRÉSIDENTE :

Investi par les producteurs.

3250 **M. DENIS SANFAÇON :**

Par les producteurs.

LA PRÉSIDENTE :

3255 Pour l'ensemble des élevages?

M. DENIS SANFAÇON :

3260 Pour l'ensemble des élevages. Et ça, je parle des investissements liés au programme Prime-Vert.

LA PRÉSIDENTE :

3265 C'est ça.

M. DENIS SANFAÇON :

3270 Il y a aussi, probablement, des actions qui ont été posées par les producteurs et qui ne font pas nécessairement l'objet d'aide financière du ministère.

LA PRÉSIDENTE :

3275 Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3280 Oui, c'était ma sous-question exactement, vous avez identifié les investissements des producteurs qui correspondaient à des programmes par lesquels vous les aidez.

3285 Est-ce que vous pourriez nous donner des pistes sur d'autres investissements qui pourraient être faits par les producteurs, qui ont un impact sur l'environnement mais qui ne donnent pas lieu à des subventions? Je ne sais pas, des bandes riveraines ou des phénomènes comme ceux-là. Alors, est-ce qu'on pourrait avoir un peu d'éclaircissement là-dessus aussi?

M. DENIS SANFAÇON :

3290 Effectivement, je mentionnais aussi par rapport au volet pollution diffuse qui en est à sa première année, c'est la première année de l'aide financière du ministère mais ce n'est pas la première année d'intervention des producteurs et productrices agricoles, il y en a plusieurs qui ont de leur poche défrayé des structures comme les haies brise-vent, comme l'aménagement de bandes riveraines, comme les avaloirs des voies d'eau engazonnées, enfin différentes adaptations aux pratiques actuelles aussi qui ont fait l'objet de changement de la part des producteurs.

3300 Alors, je n'ai pas, par contre, on n'a pas un tel recensement de ces investissements-là. Puis peut-être aussi au niveau des programmes régionaux, je vais demander à ma collègue directrice régionale de compléter la réponse.

Mme LINE CHARLAND :

3305 En fait, relativement à la mise en conformité environnementale, il n'y a pas
présentement d'aide financière qui s'ajoute dans le cadre du programme d'appui aux entreprises
agricoles et agroalimentaires de l'Abitibi-Témiscamingue.

3310 Par contre, ce que je voudrais ajouter, c'est que dans l'investissement global que le
producteur fait pour mettre en conformité, nous, les chiffres qu'on a, c'est relatif aux
investissements admissibles. Dans sa mise en conformité, un producteur peut faire un choix qui
vient compléter les investissements admissibles mais qui ne fait pas partie de ce qu'on va
calculer dans le fond. On ne ramasse pas les chiffres sur les investissements non admissibles.

3315 Un producteur, par exemple, qui dans sa mise en conformité juge qu'il doit construire un
bâtiment ou améliorer un bâtiment et que, nous, ça ne fait pas partie des investissements
admissibles, lui doit défrayer ça à 100 %.

LA PRÉSIDENTE :

3320 Ça va, madame?

Mme ÉDITH LAFOND :

3325 Oui. Merci pour la réponse claire. Ma deuxième question, c'est si on regarde la santé
économique de notre région, Abitibi-Témiscamingue, la santé économique des milieux ruraux,
pouvons-nous affirmer que le secteur agricole apporte une vitalité certaine à ces milieux, une
vitalité indispensable aussi?

LA PRÉSIDENTE :

3330 Monsieur Sanfaçon?

M. DENIS SANFAÇON :

3335 Merci, madame la présidente. C'est plus une appréciation qu'on me demande qu'une
information, mais je vais peut-être rappeler quelques indicateurs.

LA PRÉSIDENTE :

3340 La quantifier.

M. DENIS SANFAÇON :

La quantifier, rappeler quelques indicateurs de l'activité économique du bioalimentaire qu'on mentionnait tout à l'heure dans la présentation. Alors, je vais référer peut-être...

3345

LA PRÉSIDENTE :

Alors, je vous rappelle que les documents dont monsieur Sanfaçon fait référence sont déposés à la Commission, alors vous pouvez en prendre connaissance. Il y en a sûrement une copie derrière que vous pouvez consulter. Mais dans le site Internet ou dans les centres de consultation, vous en aurez des copies.

3350

M. DENIS SANFAÇON :

Juste quelques chiffres qu'on a déjà mentionnés: 17 % de l'emploi est relié au bioalimentaire dans la région et 7 % du produit intérieur brut de la région est relié au bioalimentaire. Cette part-là du bioalimentaire comparé au bioalimentaire québécois, c'est 3 % en termes d'emploi et 2 % en termes de produit intérieur brut. Alors, c'est quelques chiffres. On a aussi mentionné quelques chiffres au niveau de la transformation, et donc des entreprises de transformation, que j'ai présentés tout à l'heure dans la présentation.

3355

3360

Je ne sais pas si ça répond à la question?

LA PRÉSIDENTE :

3365

Vous pourriez nous donner quelques chiffres, mais monsieur Beauchamp veut...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui, je voudrais le comparer à d'autre chose. Si on compare ça, comme vous préparez vos autres bilans régionaux, je veux dire, par rapport à l'Abitibi-Témiscamingue, ce 17 % là de contribution du bioalimentaire dans l'économie régionale, est-ce que c'est 25 % dans le Lac Saint-Jean, Saguenay/Lac Saint-Jean, ou si on prend la Chaudière, est-ce qu'on est de l'ordre de 40 %? Avez-vous une idée de la relative importance de cette chose-là?

3370

3375

M. DENIS SANFAÇON :

On peut avoir des chiffres plus précis.

3380

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais vous n'êtes pas capable de me dire si...

M. DENIS SANFAÇON :

3385

Mais présentement, je peux vous dire qu'il y a, de mémoire, une dizaine de régions où le bioalimentaire représente plus que 10 % des emplois sur les 17 régions du Québec, de mémoire. Ne m'en tenez pas rigueur si c'est 11, là.

3390

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Non. C'est parce que le visiteur qui vient ici n'a pas l'impression que l'agriculture est très importante dans la région et que d'autres secteurs sont beaucoup plus importants dans l'économie régionale. Est-ce que c'est vrai ou pas vrai, ou comment vous pouvez corriger cette perception?

3395

M. DENIS SANFAÇON :

Le bioalimentaire est très important dans la région en termes d'économie, parce qu'il n'y a pas beaucoup de régions au Québec, de mémoire, où on a 17 % de l'emploi qui est relié au bioalimentaire.

3400

LA PRÉSIDENTE :

En moyenne, je ne sais pas si madame Brassard a des données, mais en moyenne au Québec par rapport aux informations que vous nous aviez fournies lors d'une séance thématique? Alors, vous allez nous les fournir demain? D'accord.

3405

Allez-vous être là, madame, demain?

3410

Mme ÉDITH LAFOND :

Certainement, merci beaucoup.

3415

LA PRÉSIDENTE :

C'est ce qui importe, il faut que vous entendiez la réponse.

Alors, monsieur Mychel Tremblay, producteur agricole.

3420

M. MYCHEL TREMBLAY :

Bonsoir, madame. Bonsoir, messieurs.

3425

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

M. MYCHEL TREMBLAY :

3430

Moi, ça concerne le lac Abitibi. Je veux savoir, est-ce que l'agriculture est responsable de la contamination au phosphore du lac Abitibi.

LA PRÉSIDENTE :

3435

Monsieur Roy.

M. JOCELYN ROY :

3440

À mon avis, ça revient à la discussion de tout à l'heure avec les cyanobactéries et tout ça. Au niveau du ministère de l'Environnement, on n'a pas d'étude qui permet de tirer de telles conclusions.

3445

Les études qui ont été faites par nos collègues de la Santé démontrent qu'il y a des cyanobactéries et des quantités de phosphore assez élevées, je ne me rappelle pas des chiffres. Mais je n'ai pas de données qui permettent scientifiquement de dire: *L'agriculture contribue dans une proportion X, Y ou Z aux apports de phosphore et tout ça.+

LA PRÉSIDENTE :

3450

Peut-être pour ma compréhension personnelle, qu'est-ce qu'il y a autour du lac Abitibi ou aux environs du lac Abitibi? Êtes-vous capable de me décrire les environs pour je saisisse mieux la préoccupation des gens?

3455

M. JOCELYN ROY :

Je vais demander à mon collègue monsieur Fournier de répondre à ça.

LA PRÉSIDENTE :

3460

Peut-être que madame Provost pourra rajouter.

M. JOCELYN ROY :

3465

Bien, c'est ce qu'on pense aussi puisqu'ils ont fait l'inventaire.

M. GUY FOURNIER :

3470

Tu me corrigeras, Maribelle. Je vais à la pêche là mais, des fois, je ne regarde pas partout.

Ce qu'il y a alentour de ce lac-là principalement, il y a de la villégiature, c'est bien entendu. Il y a des gens qui demeurent à l'année.

3475 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Est-ce qu'il y a des municipalités importantes?

3480 **M. GUY FOURNIER :**

Il y a, bon, dans ce secteur-là, alentour du lac Abitibi, oui. Bien, importantes -- il y a plusieurs petites municipalités comme Clerval, Népawa, bon, etc.

3485 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Toutes ces municipalités-là ont une usine municipale, traitent leurs égouts?

3490 **M. GUY FOURNIER :**

Pas nécessairement. Quand on parlait tantôt de la rivière Dagenais, la municipalité X comment je dirais bien ça X ses rejets ont été longtemps sans traitement et puis la municipalité de Palmarolle a maintenant un système de traitement de ses eaux usées. Mais quand on parle d'une petite, encore plus petite municipalité comme Clerval, eux n'ont pas, à ma connaissance, de système de traitement des eaux usées.

3495

Ça fait qu'essentiellement, ce que je vois, c'est beaucoup plus des activités urbaines.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3500

Entendons-nous là. Ça veut dire ont-ils un égout central ou bien si ce sont des gens qui ont tous leur fosse septique? Parce que normalement, partout où il y a un égout central, il est censé y avoir maintenant un traitement.

3505 **M. GUY FOURNIER :**

Je suis d'accord avec vous. Mais la quasi-totalité de la région, maintenant, les municipalités sont sur des usines d'épuration des eaux usées. Mais il reste encore quelques petites, petites municipalités qui ont encore des rejets, si on veut, à l'environnement.

3510 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, vous disiez qu'il y a de la villégiature autour, il y a quelques petites municipalités. Et est-ce qu'il y a de la production agricole?

3515 **M. GUY FOURNIER :**

Oui, il y a de la production agricole effectivement dans ces secteurs-là. Si on parle de la rivière Dagenais, c'est dans la MRC d'Abitibi Ouest, l'activité principale au niveau agricole, c'est le bovin de boucherie et le bovin laitier. Et il y a une grosse -- bien, pas une grosse, mais il y a une porcherie à Palmarolle.

3520 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

3525

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Si on est en train de traiter du phosphore qui se retrouve dans le lac Abitibi, alors le phosphore peut provenir d'activités localisées immédiatement sur les abords du lac, j'imagine que le phosphore peut aussi provenir, comme on l'a vu avec madame Provost de la Santé, le phosphore peut provenir des cours d'eau, des rivières qui se jettent dans le lac Abitibi.

3530 Alors, ces rivières-là qui se jettent dans le lac Abitibi, il y a de l'agriculture le long de ces rivières-là, mais est-ce qu'il y a d'autres activités aussi? Est-ce qu'il y a des municipalités importantes et est-ce qu'il y a des usines qui pourraient dans ces rivières-là aussi contribuer à la charge de phosphore qui arrive dans le lac Abitibi?

3535 **M. GUY FOURNIER :**

3540 Il y a aussi, bien entendu, il y a la Ville de LaSarre, la rivière LaSarre qui se jette dans le lac Abitibi. Là aussi, il y a eu à un moment donné, pendant plusieurs années, des rejets d'eaux usées sans traitement. Mais maintenant, la Ville de LaSarre, qui est quand même une ville de 7 000 de population, a un système de traitement d'eaux usées.

3545 Mais ce qu'il faut dire aussi, c'est qu'il y a des gens qui vivent alentour du lac, soit qu'ils n'ont pas de fosse septique ou soit que leur fosse septique fonctionne mal. Et ça, ça peut être une contribution à un moment donné au niveau du phosphore.

LA PRÉSIDENTE :

3550

Donc, il est difficile de déterminer la cause.

M. GUY FOURNIER :

3555

Il est très difficile de mettre le doigt, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

3560

Vous avez une autre question, monsieur Tremblay?

M. MYCHEL TREMBLAY :

3565

Oui, madame. En fonction du portrait qui a été présenté par l'intervenant du ministère de l'Environnement, est-ce que vous croyez que le secteur agricole de l'Abitibi-Témiscamingue est la source la plus importante de pollution en région?

LA PRÉSIDENTE :

3570

Monsieur Fortin ou monsieur Roy.

M. JOCELYN ROY :

3575

Est-ce qu'on pourrait répéter la question, à la fin?

LA PRÉSIDENTE :

C'est est-ce que la production agricole en Abitibi-Témiscamingue serait la source la plus importante de pollution?

3580

M. JOCELYN ROY :

3585

Bien, je pense que j'ai déjà mentionné tout à l'heure que l'agriculture -- d'abord, on n'a pas l'ensemble du portrait de la contribution de l'agriculture parce qu'on n'a pas l'ensemble des stations pour porter des jugements scientifiques, mais que l'agriculture, peut-être à l'exception de quelques bassins, Dagenais et puis à la Loure où la pression est plus forte, l'agriculture n'est pas la source majeure de contamination des cours d'eau en Abitibi-Témiscamingue.

3590

Je pense qu'il y a une certaine évidence. Il y a la science, puis il y a un certain nombre d'éléments qui sont du commun, des choses, et il y a certaines évidences que ce n'est pas la source majeure de contamination.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin.

3595

M. PIERRE FORTIN :

Madame la présidente, je rajouterais un complément d'information. Avec l'imprécision que je décrivais tantôt de la méthodologie de bilan phosphore qui a été mesuré dans l'ensemble du territoire, il démontre quand même que ça donne un bilan qui est négatif pour l'ensemble du territoire. Donc, ça ne se compare pas tout à fait avec la même problématique qu'on retrouve en Chaudière-Appalaches.

3600

Donc, le bilan phosphore ici donne -7 kilogrammes par hectare. Donc, ça dénote quand même une pression qui est moins forte que dans d'autres régions où l'agriculture est plus intense.

3605

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Ça va, monsieur Tremblay?

3610

M. MYCHEL TREMBLAY :

Merci, madame.

3615

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais ce n'est pas une raison pour personne de polluer; entendons-nous là-dessus là.

3620

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur François Landry du Conseil central CSN.

3625

M. FRANÇOIS LANDRY :

Madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

3630

Excusez-moi, je vous rappelle qu'à 11 h, on va mettre fin à cette séance. Et demain, on va reprendre avec les personnes inscrites. Si jamais vous n'étiez pas là en après-midi, vous ne perdez pas votre ordre d'inscription pour la soirée, je rappelle toujours les premiers.

3635

M. FRANÇOIS LANDRY :

3640

Je voudrais savoir, par le ministère de l'Environnement, si c'est possible et si ça a été fait, une estimation du nombre maximal de têtes de porc pour notre région, étant donné la capacité d'absorption des sols et des cours d'eau, et s'il y a un plan de répartition par rapport à cette évaluation-là.

LA PRÉSIDENTE :

3645

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

3650

Nous n'avons pas fait ce genre d'évaluation-là, mais il me semble me rappeler qu'au colloque de la semaine dernière, ici en région, il y avait eu une présentation du ministère de l'Agriculture, je pense. Il faudrait peut-être demander au ministère de l'Agriculture.

LA PRÉSIDENTE :

3655

Alors, c'est bien. Monsieur Sanfaçon, est-ce que vous avez une évaluation du potentiel de développement de la région?

M. DENIS SANFAÇON :

3660

Lors du colloque, il y a une personne du ministère qui a effectivement fait un certain nombre d'hypothèses par rapport au potentiel théorique, si on veut, d'implantation de porcheries sur le territoire en utilisant diverses hypothèses. Elle est ici dans la salle. Je ne sais pas si vous souhaitez qu'on lui demande?

LA PRÉSIDENTE :

3665

Pourquoi pas?

M. DENIS SANFAÇON :

3670

Pourquoi pas.

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être vous identifier avant de commencer.

3675

M. DENIS SANFAÇON :

Je vous présente monsieur Robert Robitaille, conseiller régional en conservation des ressources et agriculture biologique à la Direction régionale.

3680

LA PRÉSIDENTE :

Je m'excuse, mais je n'ai pas entendu son nom de famille.

3685

M. ROBERT ROBITAILLE :

Robert Robitaille.

LA PRÉSIDENTE :

3690

Merci.

M. ROBERT ROBITAILLE :

3695

Les calculs qui ont été faits ont été faits en prenant certaines hypothèses au départ, parce que c'est toujours des hypothèses, combien de porcs on pourrait placer dans la région. Et ce qu'on a fait, c'est qu'on a évalué les apports de phosphore par les fumiers des animaux en se basant sur des analyses standard, selon des grilles reconnues. Et on sait qu'il a comme projet, le ministère de l'Environnement, de les mettre à jour ces grilles-là. Donc, peut-être que dans deux ans, quand on va faire le calcul, ça va être différent de ce qu'on a à l'heure actuelle.

3700

Ça a été basé aussi sur une évaluation des quantités d'engrais phosphatés qui sont apportés au sol, et là encore, c'est une évaluation. Ce qu'on a en main comme données pour faire cette évaluation-là, c'est les coûts d'achat d'engrais. Et, de par les analyses de sol, on est capable d'évaluer les besoins et on fait une proportion. On dit: *Selon les besoins, on aurait besoin de tant de phosphore, avec une facture X d'engrais. Et notre facture est de tant, donc, l'achat de phosphore doit être à peu près ça+, on n'a pas les données réelles en phosphore.

3705

Sur cette base-là et en tenant compte des abaques de la nouvelle réglementation, on arrivait à un calcul d'une place possible de 2,5 millions de porcs produits en région supplémentaires par rapport aux peut-être vingt quelque mille qui sont produits. Et je pense que, comme je l'ai dit en conclusion, il ne faut pas baser notre développement de la production porcine sur ce calcul-là, il y a plusieurs autres paramètres dont il faut tenir compte, dont entre autres l'impact sur le mode de gestion des fumiers.

3710

3715

Si on s'en va vers une production comme ça et que tout se fait sous forme de fumier liquide, on va se ramasser avec une majorité de nos fumiers qui vont être gérés sous forme liquide et ça va amener, si on se rend à ce niveau-là, des risques supérieurs au niveau de la pollution parce qu'on va avoir à mettre des doses qui s'approchent des limites qu'on ne devrait pas dépasser. Mais sans les dépasser ces limites-là, on devrait faire ces applications-là sur l'ensemble des sols. Et on sait que plus on s'approche des limites qui sont reconnues et qu'on les applique à l'ensemble d'un territoire, plus les risques augmentent.

3720

Ça peut avoir une incidence aussi au niveau des quantités de pesticides utilisés, parce que la production porcine exige plus de céréales que les productions bovines. Et à ce moment-là, on sait que les productions céréalières sont plus exigeantes au niveau du contrôle des mauvaises herbes. C'est sûr qu'on peut développer des façons différentes de les contrôler, mais si on regarde avec les façons de faire actuelles, donc ça augmenterait l'utilisation des pesticides. Bon, ça, c'est des paramètres dont il faut tenir compte.

3725

3730

Il y en a d'autres aussi dont on n'a pas tenu compte dans la conférence, comme par exemple quelle place on veut donner à la production porcine par rapport au développement d'autres productions, quelle place on veut donner à l'utilisation des engrais minéraux versus l'utilisation des fumiers dans la fertilisation, et d'autres paramètres aussi comme les distances à respecter dont on ne tient pas compte dans un calcul grossier comme celui-là.

3735

Donc, ça donne un ordre de grandeur. Mais je pense que la quantité finale qui va être produite en région, ça va dépendre de plein de facteurs, qui vont faire en sorte que ça va probablement être un chiffre de beaucoup inférieur à celui-là.

3740

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ce serait possible que vous déposiez le texte de la conférence que vous avez présentée la semaine dernière?

3745

M. DENIS SANFAÇON :

Nous allons vous le déposer, madame la présidente.

3750

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Merci, monsieur Robitaille. Attendez avant de partir, monsieur Beauchamp a une question pour vous.

3755

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Il y a eu une petite allusion dans la présentation du ministère tantôt sur le créneau pour le boeuf à l'herbe. Pouvez-vous m'expliquer quel est ce créneau-là?

3760 **M. ROBERT ROBITAILLE :**

Je vais laisser la parole à madame Charland là-dessus.

3765 **Mme LINE CHARLAND :**

En fait, c'est à partir des recherches déjà effectuées et de certains modes de production déjà sur les entreprises de la région, c'est d'aller plus avant là-dedans dans une façon de produire qui utilise davantage les fourrages et qui n'utiliserait pratiquement plus les grains ou beaucoup moins, pour obtenir un produit en bout de ligne, qui est une viande qui a des caractéristiques particulières par rapport au boeuf qui produit une viande actuellement selon les modes de production.

3770 La région produit déjà beaucoup de fourrage, aussi du côté de sa région utilise moins d'hormones. Donc, c'est de tirer partie de ce phénomène-là en région, mais c'est de trouver un modèle qui serait à la fois rentable pour les producteurs mais qui représenterait aussi certaines caractéristiques que le consommateur est prêt à acheter.

3775 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3780 Et est-ce qu'on peut comprendre que ce modèle de boeuf à l'herbe serait un peu contradictoire à un modèle d'intensification d'élevage porcin avec une transformation de l'agriculture qui s'ensuivrait?

3785 **Mme LINE CHARLAND :**

Non, pas vraiment. Ça peut se faire en parallèle sans problème.

LA PRÉSIDENTE :

3790 Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3795 Est-ce que je pourrais faire préciser un petit peu ce potentiel, tout en étant un potentiel théorique? Vous avez parlé de 2.5 millions de porcs produits en région. Est-ce que je dois comprendre que c'est vraiment 2.5 millions de porcs produits par année, donc, ce n'est pas du tout le nombre, on pourrait dire, de porcs-places qui, lui, serait de moins de la moitié probablement de ceci?

3800 Donc, si on voulait le ramener en termes d'unités animales, je suppose qu'on ne fait pas simplement diviser le 2.5 millions par 5 pour arriver au nombre d'unités animales. C'est beaucoup moins que ça.

M. ROBERT ROBITAILLE :

3805

Le 2.5 millions, c'est figuré. On regarde c'est quoi la place en termes de phosphore qu'on pourrait appliquer en plus selon la réglementation. Et après ça, j'ai figuré un modèle où il y aurait à la fois des maternités, des pouponnières et des engraissements.

3810

Donc, le 2.5 millions de porcs produits, ça correspondait, si je me rappelle, à peu près à 250 X je n'ai pas les chiffres avec moi, je pourrais vous les fournir de façon plus précise X mais environ 200, 250 maternités, une centaine de pouponnières et après ça autour de 400 à 500 porcheries d'engraissement; les maternités étant de 500 truies, les pouponnières de 2 520 places-porcelets et les porcheries d'engraissement de 1 800 places.

3815

C'est des modèles que j'ai pris. C'est sûr que ces calculs-là pourraient être modifiés, tout dépendant de la performance de chacun des niveaux de production. Dans un engraissement, on peut produire, pour une place 2 porcs par année, jusqu'à plus de 3 porcs selon l'âge auquel les animaux entrent dans le bâtiment et selon est-ce que c'est un vieux bâtiment, un nouveau bâtiment. Donc, c'est un modèle qui est très théorique à ce point de vue là.

3820

M. DENIS SANFAÇON :

3825

Peut-être juste un ordre de grandeur, si vous permettez. Si on dit 2,5 millions de porcs produits, on parle d'à peu près 1,3 million en inventaire ou quelque chose comme ça. Puis là on divise, mettons, par 5 ou 4.7, ça fait quelque chose comme 300 000 unités animales ou autour de.

3830

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien.

M. DENIS SANFAÇON :

3835

Ma collègue me souffle à l'oreille que c'est important de dire que ce n'est pas un objectif, c'est un calcul et ça prend pour acquis que le reste ne bouge pas.

LA PRÉSIDENTE :

3840

C'est ça, il n'y a pas de développement dans...

M. DENIS SANFAÇON :

3845

Et ce n'est pas ça la vraie vie, là.

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. Il n'y a pas de développement ailleurs, d'accord.

3850

Monsieur Landry, vous avez une autre question?

M. FRANÇOIS LANDRY :

3855

Oui. Je voudrais savoir par madame Provost du ministère de la Santé, est-ce qu'on peut reconnaître l'origine d'un coliforme fécal? Est-ce qu'on sait s'il vient d'un animal ou humain?

LA PRÉSIDENTE :

3860

Madame Provost.

Mme MARIBELLE PROVOST :

3865

Je ne pourrais pas vous dire. Peut-être faire appel à un vétérinaire, peut-être le MAPAQ?

LA PRÉSIDENTE :

3870

On en a un. Je ne sais pas si on a un vétérinaire mais on a quelqu'un du MAPAQ en tout cas. Alors, il est vétérinaire. Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3875

Merci, madame la présidente. Quand on fait les tests usuels de coliformes fécaux, on ne distingue pas l'origine, ni d'ailleurs des coliformes totaux. Les coliformes fécaux, on pense souvent aux animaux de ferme, mais on a aussi des coliformes chez toutes les espèces vivantes, donc les animaux de la faune, donc les humains aussi.

3880

Alors, quand on veut aller plus loin, il faut aller au niveau des espèces, par exemple Escherichia Coli. Encore là, ce n'est pas suffisant souvent pour connaître l'origine, il faut aller aux sérotypes. Puis des fois, ce n'est pas assez, il faut aller aux lysotypes. Puis enfin, bref, ce n'est pas évident toujours de retracer l'origine d'une bactérie, quelle qu'elle soit.

M. FRANÇOIS LANDRY :

3885

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3890 Merci, monsieur Landry.

Alors, il est 11 h 06, alors je lève la séance. On reprend demain après-midi, à 13 h 30. Et je vous rappelle que votre ordre d'inscription, vous ne le perdez pas, je vous rappellerai dans cet ordre. Et si vous n'êtes pas là demain après-midi, le soir, je recommence avec le premier inscrit qui n'a pas eu la chance de poser ses questions. Bonne nuit à tous et merci à tout le monde.

3895

3900 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3905 ET, J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.